



# Bulletin Officiel

N°6249 Vendredi 11 Décembre 2020

[www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)25<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT -STEQ-	3-5
AGREMENT DE CONSTITUTION D'UN FONDS DE FONDS D'INVESTISSEMENT	6
AGREMENT DE RESPONSABLE DU CONTROLE DE LA CONFORMITE ET DU CONTROLE INTERNE	6
AGRÈMENT DE CHANGEMENT DU DIRIGEANT D'UNE SOCIETE DE GESTION	6
AGRÈMENT DE CHANGEMENT DU DIRIGEANT D'UNE SOCIETE DE GESTION	7
AGREMENT DE TRANSFERT DANS UN NOUVEAU LOCAL DE TOUT OU PARTIE DES ACTIVITES D'UNE SOCIETE DE GESTION	7
DECLARATION « FATCA » AU TITRE DE L'EXERCICE 2019	8
INFORMATION FINANCIERE DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE DU COVID 19	9-10
TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021	11-12

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS APE

ENDA TAMWEEL 2020-2	13-16
---------------------	-------

### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

AMEN BANK -SUBORDONNÉ 2020-03 -	17-23
---------------------------------	-------

HANNIBAL LEASE - HL 2020-03 -	24-28
-------------------------------	-------

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

STEG INTERNATIONAL SERVICES	29
-----------------------------	----

### PROJET DE RESOLUTIONS AGO

STEG INTERNATIONAL SERVICES	30-31
-----------------------------	-------

## ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	
---------------------------------------	--

**ANNEXE II**

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

**ANNEXE III**

**ETATS FINANCIERS ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2019**

- STEG INTERNATIONAL SERVICES

AVIS DU CMF

**OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT -OPR-**

**Avis d'ouverture d'une Offre Publique de Retrait portant sur les actions de la Société Tunisienne d'Équipement -STEQ-**

Par décision n°55 du **11 décembre 2020**, le Conseil du Marché Financier a déclaré recevable l'Offre Publique de Retrait sur les actions de la Société Tunisienne d'Équipement-STEQ-.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée, chacun en ce qui le concerne.

Il est porté à la connaissance du public, des actionnaires de la société STEQ et des intermédiaires en bourse que la société Challenge Holding (société du groupe AREM), détenant directement et de concert avec le Groupe AREM (la famille AREM et les sociétés liées), 1 336 115 actions représentant 96,76%<sup>1</sup> des droits de vote de la société STEQ (soit 95,44% du capital), lance une Offre Publique de Retrait -OPR- visant l'acquisition des actions qu'elle ne détient pas dans le capital de ladite société et ce, dans le cadre de l'article 173 du Règlement Général de la Bourse.

**I - INFORMATIONS GENERALES :**

**1. Présentation de la société STEQ :**

- **Date de constitution:** 1978.

- **Objet social :**

- ✓ La location, la vente, et l'achat de voitures neuves ou d'occasions ;
- ✓ L'achat et la vente de pièces détachées et de tous appareils mécaniques ;
- ✓ Et le cas échéant toutes autres sortes d'opérations commerciales, mobiliers et immobilières se rattachant directement ou indirectement audit objet.

- **Renseignements concernant le capital :**

- ✓ *Capital social* : 7 000 000 dinars.
- ✓ *Valeur nominale* : 5 dinars.
- ✓ *Nombre total des titres* : 1 400 000 actions.
- ✓ *Nombre total des droits de vote*: 1 380 784<sup>1</sup> droits de votes.

---

<sup>1</sup>Il convient de noter l'acquisition par la société STEQ de 19 216 de ses propres actions représentant 1,37% de son capital et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 susmentionnée. Ne donnant pas droit au vote, ces actions ne doivent pas, par conséquent, être prises en considération pour le calcul des seuils de participation. De ce fait, le nombre de droits de vote à prendre en compte est de 1 380 784 contre 1 400 000 actions composant le capital de la société STEQ.

## 2. Structure du capital au 18/11/2020 :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
<b>Initiateur :</b> Challenge Holding	1 663	0,12%	1 663	0,12%
Groupe AREM (Famille AREM et les sociétés liées hors Challenge Holding)	1 334 452	95,32%	1 334 452	96,64%
Société STEQ (contrat rachat d'actions)	19 216	1,37%	0	0%
<b>Autres actionnaires</b> (au nombre de 322)	44 669	3,19%	44 669	3,24%
<b>TOTAL</b>	<b>1 400 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 380 784</b>	<b>100,00%</b>

## 3. Composition actuelle du conseil d'administration :

Membre	Représenté par	Qualité	Mandat
Mehdi AREM	Lui-même	Président	2020-2022
Med Walid AREM	Lui-même	Administrateur	2020-2022
Ste FLOWER	Ahmed YOUSSEFI	Administrateur	2018-2020

## 4. Transactions récentes:

La dernière transaction réalisée sur les actions STEQ est la suivante :

Séance	Cours en dinars	Volume traité	Capitaux échangés en dinars
03/12/2020	4,450	6975	31 038,750

## 5. Situation financière de la société :

### a- Etats financiers individuels de la société STEQ arrêtés au 31 décembre 2019 :

Cf Bulletin Officiel du CMF N°6163 du 07/08/2020.

### b- Etats financiers intermédiaires de la société STEQ arrêtés au 30 juin 2020 :

Cf Bulletin Officiel du CMF N° 6230 du 16/11/2020.

### c- Indicateurs d'activité trimestriels de la société STEQ arrêtés au 30 septembre 2020 :

Cf Bulletin Officiel du CMF N° 6219 du 30/10/2020.

## II - CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

### 1. Présentation de l'initiateur :

Il s'agit de la société Challenge Holding, détenant directement 1 663 actions (soit 0,12% du capital) et de concert avec le Groupe AREM (la famille AREM et les sociétés liées), 1 336 115 actions, représentant 96,76% des droits de vote de la société STEQ (soit 95,44% du capital).

### 2. But de l'Offre Publique de Retrait et intentions de l'initiateur à l'égard de la société visée :

La famille AREM et les sociétés liées (y compris la société Challenge Holding initiatrice de l'OPR) qui représente le noyau dur de l'actionnariat de la STEQ, détient 95,44% du capital de la société. Le reliquat détenu par le public se limitant à 3,19% du capital est insuffisant pour l'élaboration d'un marché. Ainsi, la société Challenge Holding se propose de racheter les actions restantes et de retirer la société STEQ de la cote de la bourse.

**3. Intermédiaire en bourse chargé de l'opération :**

COFIB CAPITAL FINANCES -intermédiaire en bourse- sis 25, rue Dr Calmette, Mutuelle ville -1082-Tunis, est chargé de la réalisation de l'opération.

**4. Nombre de titres visés par l'offre :**

**44 669** actions représentant **3,24%** des droits de vote (soit **3,19%** du capital de la société STEQ).

**5. Prix de l'offre :**

**6,500 dinars** l'action de nominal 5 dinars.

**6. Méthodes d'évaluation et éléments retenus pour l'appréciation du prix des actions de la société visée :**

Le prix retenu est supérieur à la moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes de transactions sur les titres STEQ pendant les soixante jours de bourse précédant la publication de l'avis de dépôt du projet d'offre publique de retrait.

**7. Période de validité de l'offre :**

L'OPR est ouverte pendant **11 séances de bourse, du mercredi 16 décembre 2020 au mercredi 30 décembre 2020 inclus.**

**8. Engagement de l'initiateur de l'offre :**

La société Challenge Holding, initiatrice de l'OPR se déclare unique acquéreuse des actions mises en vente lors de la réalisation de l'opération et s'engage pendant la période de validité de l'offre à acquérir la totalité des actions de la société STEQ qui seront offertes à la vente sur le marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**9. Engagement de l'intermédiaire en bourse chargé de la réalisation de l'opération :**

COFIB CAPITAL FINANCES, intermédiaire en Bourse, représenté par son Directeur Général Monsieur Karim ABDELKAFI, garantit irrévocablement la teneur des engagements pris pour l'exécution de cette offre dans les conditions sus-indiquées.

**10. Transmission des ordres :**

Les actionnaires désirant répondre à cette OPR peuvent présenter leurs ordres à l'intermédiaire en bourse de leur choix, durant la période de validité de l'offre.

**11. Résultat de l'Offre :**

A l'expiration du délai de validité de l'offre, la société Challenge Holding informera la BVMT du nombre de titres STEQ acquis pendant cette période. La BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPR qui fera l'objet d'un avis qui paraîtra aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF.

**A l'issue de l'OPR et quel que soit son résultat, la radiation du marché principal de la cote de la bourse de l'ensemble des actions de la société STEQ ainsi que son déclassement de la catégorie des sociétés faisant appel public à l'épargne seront prononcés et ce, sans préjudice des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.**

**La cotation en bourse de la société STEQ reprendra à partir du mercredi 16 décembre 2020.**

**AVIS DU CMF**

**AGREMENT DE CONSTITUTION D'UN FONDS DE FONDS D'INVESTISSEMENT**

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 08 décembre 2020, d'agréer le Fonds de Fonds d'Investissement suivant :

**FONDS DE FONDS ANAVA  
FONDS DE FONDS**

Régi par le Code des Organismes de Placement Collectif  
Promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

**Adresse du fonds :** l'Immeuble Saphir, Rue du Dinar, 1053, Les Berges du Lac II,  
Tunis - Tunisie

La société de gestion SMART CAPITAL et la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE - STB- ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 08 décembre 2020, pour la création du Fonds de Fonds d'Investissement, dénommé « Fonds de Fonds ANAVA » d'un montant de 100 000 000 d'euros.

2020 - AC - 068

**AVIS DU CMF**

**AGREMENT DE RESPONSABLE DU CONTROLE DE LA CONFORMITE ET DU CONTROLE INTERNE**

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 08 décembre 2020, d'agréer la désignation de Mme Sarra EL MOKHTAR en tant que Responsable du Contrôle de la Conformité et du Contrôle Interne de la société de gestion SMART CAPITAL.

2020 - AC - 069

**AVIS DU CMF**

**AGRÉMENT DE CHANGEMENT DU DIRIGEANT D'UNE SOCIETE DE GESTION DE PORTEFEUILLES DE VALEURS MOUILLERES POUR LE COMPTE DE TIERS**

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 08 décembre 2020, d'agréer la nomination de M. Samir SAIED en tant que Président du Conseil d'Administration de la société de gestion SMART CAPITAL.

2020 - AC - 070

AVIS DU CMF

**AGRÉMENT DE CHANGEMENT DU DIRIGEANT D'UNE SOCIÉTÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLES DE VALEURS MOUILLÉES POUR LE COMPTE DE TIERS**

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 08 décembre 2020, d'agréer la nomination de Mme Meriem ZINE en tant que Directeur Général de la société de gestion SMART CAPITAL.

2020 - AC - 071

AVIS DU CMF

**AGREMENT DE TRANSFERT DANS UN NOUVEAU LOCAL DE TOUT OU PARTIE DES ACTIVITES D'UNE SOCIÉTÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLES DE VALEURS MOUILLÉES POUR LE COMPTE DE TIERS**

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 08 Décembre 2020, d'agréer le transfert dans un nouveau local des activités de la société de gestion SMART CAPITAL à l'adresse suivante : l'Immeuble Saphir, Rue du Dinar, 1053, Les Berges du Lac II, Tunis – Tunisie.

2020 - AC - 072

COMMUNIQUÉ DU CMF

**DECLARATION « FATCA » AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

Il est porté à la connaissance des institutions financières déclarantes tunisiennes, définies par les dispositions de l'accord intergouvernemental entre la République Tunisienne et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue de mettre en œuvre la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers dite "LOI FATCA", qu'à partir du **19 octobre 2020** la plateforme IDES est accessible aux différentes institutions financières.

Les interlocuteurs uniques de ces institutions ont été appelés, par la Direction Générale des Impôts à déposer les déclarations FATCA au titre de l'exercice 2019, au plus tard le **30 novembre 2020**.

Dans ce cadre, les institutions financières susvisées, sont invitées à :

- Vérifier la validité de leur certificat d'authentification électronique de type DIGIGO.
- Consulter la page FATCA du site de l'administration fiscale sur le lien suivant:  
<http://www.impots.finances.gov.tn/index.php/fr/services-en-ligne/fatca>.
- Consulter les recommandations FATCA Tunisie sur le lien suivant:  
[http://www.impots.finances.gov.tn/images/FATCA\\_TUNISIE/Recommandations\\_FA  
TCA.pdf](http://www.impots.finances.gov.tn/images/FATCA_TUNISIE/Recommandations_FA<br/>TCA.pdf).
- Respecter les obligations de dépôt de la déclaration FATCA 2019.

**COMMUNIQUÉ DU CMF**

**INFORMATION FINANCIERE DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE DU COVID 19**

Le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre de son rôle de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, tient à encourager les sociétés à suivre les meilleures pratiques en matière de communication financière permettant de promouvoir la confiance des investisseurs.

Ainsi et eu égard au contexte COVID 19, qui rend nécessaires des divulgations spécifiques, détaillées et plus importantes d'informations significatives ainsi qu'une réponse de la part des organes de gouvernance aux circonstances évolutives, le CMF a procédé à une relance par courrier des sociétés concernées afin de leur rappeler les éléments à prendre en considération lors de la publication des états financiers intermédiaires ainsi qu'au niveau de l'information permanente à divulguer.

Dans ce cadre et compte tenu des difficultés accrues d'implication de jugements et d'estimations liées au contexte du COVID 19, le CMF a rappelé l'importance du rôle primordial attribué aux comités permanents d'audit, pour veiller à la fiabilité de l'information financière et au respect des dispositions légales et réglementaires.

Aussi, lesdites sociétés ont été invitées à inclure au niveau de leurs états financiers semestriels, une information relative notamment à l'impact du COVID 19 sur l'activité, la situation financière et les performances, ainsi que sur les mesures gouvernementales de soutien dont elles ont bénéficié le cas échéant.

L'information communiquée sur l'impact de la pandémie du COVID 19 devant être régulièrement mise à jour, avec les données les plus récentes relatives aux conséquences de cette crise sur la situation financière et sur les perspectives d'avenir.

- Suite -

Le CMF a appelé également les sociétés à la plus grande transparence concernant l'information divulguée sur le marché. Par conséquent, les émetteurs ont été encouragés à porter une attention particulière à leurs obligations d'information continue relative notamment aux répercussions connues et anticipées de la pandémie ainsi qu'à, tout fait important susceptible, s'il était connu, d'avoir une incidence significative sur le cours ou la valeur des titres.

---

2020 - AC - 026

**COMMUNIQUÉ DU CMF**

**TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers\*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à **informer régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux.**

---

\* Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

- Suite -

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

---

2020 - AC - 003

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**  
**SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

**« ENDA TAMWEEL SA »**

Société Anonyme au capital de 96 053 600 dinars  
**Siège Social** : Rue de l'Assistance, Cité El Khadra – 1003 Tunis  
**Identifiant Unique** : 1347663Q

**Objet social** : l'octroi de micro-crédits conformément aux dispositions du décret-loi 117 du 05 novembre 2011 organisant l'activité des institutions de microfinance, ainsi que toutes les opérations liées à l'encadrement des initiatives de la clientèle, à sa formation et à son accompagnement, dans le cadre de l'activité d'octroi de micro-crédit.

<b>Emission d'un Emprunt Obligataire</b>
--

<b>« ENDA TAMWEEL 2020-2 »</b>
--------------------------------

<b>de 25 000 000 dinars</b>
-----------------------------

<b>Sans recours à l'appel public à l'épargne</b>
--

## 1 - Décisions à l'origine de l'émission

Lors de sa réunion tenue le **14 mai 2020**, l'Assemblée Générale Ordinaire de « **ENDA TAMWEEL SA** » a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire privé ou par appel public à l'épargne en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 150 millions de dinars à compter de la date de la présente réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire jusqu'au 31 décembre 2021 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions et les modalités d'émission de cet emprunt obligataire, fixer les montants successifs et effectuer toutes les formalités nécessaire à son émission.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration d'ENDA TAMWEEL, s'est réuni le **4 novembre 2020** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 25 millions de dinars et ce sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	11,00 % Brut l'an	Zéro Coupon

## 2 - Renseignements relatifs à l'émission

### ▪ Montant :

Le montant nominal du présent emprunt est de 25 millions de dinars, divisés en 250 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'Emprunt Obligataire « ENDA TAMWEEL 2020-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### ▪ Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **15 décembre 2020** auprès d'Amen Invest, intermédiaire en bourse et seront clôturés au plus tard le **16 décembre 2020**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit 250 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 25 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16 décembre 2020**, et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### ▪ But de l'émission

- ENDA TAMWEEL a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

## 3 - Caractéristiques des titres émis

- **Dénomination de l'emprunt** : « ENDA TAMWEEL 2020-2 »
- **Nature des titres** : Titres de créances
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1, sous titre 5, Chapitre 3 des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par Amen Invest- Intermédiaire en Bourse.
- **Forme des titres** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires
- **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16 décembre 2020**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée pour le 16 décembre 2020, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes au taux d'intérêt fixe de **11,00 %** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligations au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts son servis.
- **Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises feront l'objet d'un seul amortissement in fine.
- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

- **Paiement** : Une obligation zéro coupon est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés. Le paiement des intérêts capitalisés ainsi que le remboursement du capital auront lieu le **16 décembre 2025** et seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.
- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.  
Ce taux est de **11,00 % l'an**.
- **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt**

- ✓ **Durée totale**

Les obligations de l'emprunt obligataire « **ENDA TAMWEEL 2020-2** » sont émises pour une durée de **5 ans**.

- ✓ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne de l'emprunt obligataire «**ENDA TAMWEEL 2020-2**» est de **5 années**.

- ✓ **Duration (souscription à taux fixe)**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **5 années**.

- ✓ **Mode de placement :**

**Il s'agit d'un placement privé.** L'émission de cet emprunt se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt **ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés**.

- ✓ **Cessibilité des obligations :**

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.**

**Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- ✓ **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- ✓ **Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « **ENDA TAMWEEL 2020-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera par ce dernier la quantité d'obligations souscrites.

- ✓ **Fiscalité des titres**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

✓ **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

✓ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription à ce taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables.

---

2020 - AS - 1298

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/01/2021. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire Subordonné « AMEN BANK Subordonné 2020-03 »

#### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la banque réunie le **30/06/2020** a autorisé l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas 300 millions de dinars et a donné au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020.

Usant de ces pouvoirs, le Directoire d'Amen Bank réuni en date du **28/10/2020**, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 80 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 100 millions de dinars selon les conditions suivantes :

- |   |  |
|---|--|
| <i>a. Montant de l'emprunt obligataire subordonné</i> | : 80 000 000 dinars susceptible d'être porté à 100 000 000 dinars.   |
|   | La catégorie A est exclusivement réservée aux personnes physiques pour un montant global maximum de 15 000 000 dinars (150 000 obligations subordonnées).  |
| <i>b. Nominal de l'obligation subordonnée</i>         | : 100 dinars par Obligation;   |
| <i>c. Forme d'Obligation subordonnée</i>              | : les obligations subordonnées sont nominatives ;  |
| <i>d. Prix d'émission</i>                             | : 100 dinars par obligation subordonnée payable intégralement à la souscription ;  |
| <i>e. Taux d'intérêt</i>                              | * Catégorie A: 9% brut par an;<br>* Catégorie B: 9,2% et/ou TMM+2,5% brut par an au choix du souscripteur ;<br>* Catégorie C : 9,4% et/ou TMM+2,75% brut par an au choix du souscripteur.  |
| <i>f. Durée</i>                                       | * 5 ans pour les catégories A et B, et<br>* 7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie C ;   |
| <i>g. Amortissement</i>                               | : les obligations subordonnées sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour les catégories A et B et à la 3ème année pour la catégorie C. |

*h. Amortissement anticipé par rachat en Bourse*

: L'émetteur s'engage unilatéralement à racheter les obligations subordonnées détenues par les souscripteurs initiaux de la catégorie A, exclusivement dédiée aux personnes physiques, désirant céder leurs titres en Bourse et ce après une durée minimale de détention d'un an et dans un délai de quinze jours (10 séances de Bourse) à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse.

Ces opérations de rachat étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations subordonnées restant en circulation.

Les obligations subordonnées ainsi rachetées seront annulées conformément à la législation en vigueur. L'Émetteur sera libéré de toute obligation subordonnée relative aux titres annulés.

Le nombre d'obligations subordonnées maximum de rachat par l'émetteur est de 150 000 obligations subordonnées avec un prix de rachat ne dépassant pas la valeur nominale d'émission (capital restant dû).

L'émetteur s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations subordonnées rachetées et le nombre d'obligations subordonnées restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat.

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

### Montant

L'emprunt obligataire subordonné « AMEN BANK-Subordonné 2020-03 » est d'un montant de 80 000 000 dinars susceptible d'être porté à 100 000 000 dinars divisé en 800 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 1 000 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «AMEN BANK Subordonné 2020-03 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

### Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **14/12/2020** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **12/02/2021**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (100 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 1 000 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 80 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/02/2021**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 80 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/02/2021**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **26/02/2021** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

En cas d'excédent d'obligations offertes non demandées par la catégorie A, le reliquat sera affecté aux catégories B et C.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

### Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **14/12/2020** auprès de **MAC SA** intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

### But de l'émission

Le but de la présente émission est de :

- ✦ Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.
- ✦ Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « AMEN BANK Subordonné 2020-03»
- **Nature des titres** : Titres de créance
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues délivrée par MAC SA, intermédiaire en Bourse.  
L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

### Prix de souscription et d'émission:

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

### Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **12/02/2021**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **12/02/2021** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

### Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

### Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

#### **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**

- Taux fixe : Taux annuel brut de **9%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

#### **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,5%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Février** de l'année N-1 au mois de **Janvier** de l'année N.

- Taux fixe: Taux annuel brut de **9,2%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

#### **Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,75%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Février** de l'année N-1 au mois de **Janvier** de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de **9,4%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **12/02/2026** pour les catégories A et B et le **12/02/2028** pour la catégorie C.

**Amortissement anticipé par rachat en Bourse**

L'émetteur s'engage unilatéralement à racheter les obligations subordonnées détenues par les souscripteurs initiaux de la catégorie A, exclusivement dédiée aux personnes physiques, désirant céder leurs titres en Bourse et ce, après une durée minimale de détention d'un an et dans un délai de quinze jours (10 séances de Bourse) à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse.

Ces opérations de rachat étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations subordonnées restant en circulation.

Les obligations subordonnées ainsi rachetées seront annulées conformément à la législation en vigueur. L'Émetteur sera libéré de toute obligation relative aux titres annulés.

Le nombre d'obligations subordonnées maximum de rachat par l'émetteur est de 150 000 obligations subordonnées avec un prix de rachat ne dépassant pas la valeur nominale d'émission (capital restant dû).

L'émetteur s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations subordonnées rachetées et au nombre d'obligations subordonnées restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **12/02** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **12/02/2022** pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **12/02/2022** pour les catégories A et B et le **12/02/2024** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **9%** l'an pour la catégorie A, de **9,2%** l'an pour la catégorie B et de **9,4%** l'an pour la catégorie C.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois d'Octobre 2020(à titre indicatif), qui est égale à **7,14%** ; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **9,64%** pour la catégorie B et de **9,89%** pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,5%** pour la catégorie B et de **2,75%** pour la catégorie C et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :**

• **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné « AMEN BANK Subordonné 2020-03 » seront émises selon trois catégories :

- ✓ Catégorie A : sur une durée de **5 ans (à moins que ces obligations subordonnées n'aient été préalablement rachetées par l'émetteur avant cette date) ;**
- ✓ Catégorie B : sur une durée de **5 ans ;**
- ✓ Catégorie C : sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

• **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour les catégories A (**à moins que ces obligations subordonnées n'aient été préalablement rachetées par l'émetteur avant cette date**) et B et de **5 ans** pour la catégorie C.

- **Duration de l'emprunt :**

La durée pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,690 années** pour la catégorie A (sous l'hypothèse que les obligations sont détenues jusqu'à l'échéance), de **2,684 années** pour la catégorie B et **4,151 années** pour la catégorie C.

**Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang**

- **Rang de créance :** En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 27/11/2020 sous le n°20-006. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.  
Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.
- **Maintien de l'emprunt à son rang :** L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

**Notation de l'emprunt:**

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné « AMEN BANK Subordonné 2020-03 » est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n° 96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductible de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (**5 000 dinars**) sans que ce montant n'excède mille dinars (**3 000 dinars**) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

#### **Tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « AMEN BANK Subordonné 2020-03 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AMEN BANK.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

#### **Marché des titres**

A fin Novembre 2020, il existe dix (10) emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'AMEN BANK s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « MAC-SA » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « AMEN BANK Subordonné 2020-3 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **Prise en charge par Tunisie Clearing :**

AMEN BANK s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « AMEN BANK Subordonné 2020-03 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

#### **Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que définie dans le paragraphe «Rang de créance»**).

- **Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de toute autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné:**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « AMEN BANK-Subordonné 2020-03 » visée par le CMF en date du 27/11/2020 sous le numéro 20-1047, du document de référence « AMEN BANK 2020 » enregistré par le CMF en date du 27/11/2020 sous le N° 20-006. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/01/2021.

La présente note d'opération et le document de référence « AMEN BANK 2020 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'AMEN BANK, à Avenue Mohamed V – 1002 Tunis, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2<sup>ème</sup> étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et sur le site de MAC SA : [www.macsa.com.tn](http://www.macsa.com.tn).

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2020 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard le 20/01/2021.

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

<p>Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4ème trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/01/2021. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.</p>
---

## Emprunt Obligataire «HL 2020-03»

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **16/06/2020** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés d'un montant de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) sur 2020 et 2021 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **12/11/2020** a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire « HL 2020-03 » à savoir :

- |    |   |  |
|----|---|--|
| a. | Montant de l'emprunt obligataire            | : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à 30 000 000 dinars.<br>La catégorie A est exclusivement réservée aux personnes physiques pour un montant global maximum de 5 000 000 DT (50 000 obligations).  |
| b. | Nominal de l'obligation                     | : 100 dinars par Obligation ;  |
| c. | Forme d'Obligation                          | : les obligations sont nominatives ;   |
| d. | Prix d'émission                             | : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;  |
| e. | Taux d'intérêt                              | : Catégorie A:10,3% et/ou TMM+3% brut par an au choix du souscripteur ;<br>Catégorie B:10,3% et/ou TMM+3% brut par an au choix du souscripteur ;   |
| f. | Durée                                       | : Catégorie A : 5 ans à moins qu'elles n'aient été préalablement rachetées en Bourse.<br>Catégorie B: 5 ans  |
| g. | Amortissement normal                        | : les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour les deux catégories A et B.  |
| h. | Amortissement anticipé par rachat en Bourse | L'émetteur s'engage unilatéralement à racheter les obligations détenues par les souscripteurs initiaux de la catégorie A, exclusivement dédiée aux personnes physiques, désirant céder leurs titres en Bourse et ce, dans un délai de quinze jours (10 séances de Bourse) à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse. Ces opérations de rachat étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations restant en circulation. |

Les obligations ainsi rachetées seront annulées conformément à la législation en vigueur. L'Émetteur sera libéré de toute obligation relative aux titres annulés.

Le nombre d'obligations maximum de rachat par l'émetteur est de 50 000 obligations avec un prix de rachat ne dépassant pas la valeur nominale d'émission (capital restant dû).

L'émetteur s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations rachetées et au nombre d'obligations restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat.

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

### Montant

L'emprunt obligataire « HL 2020-03 » est d'un montant de 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à 30 000 000 dinars divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif de l'emprunt « HL 2020-03 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

### Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **14/12/2020** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **29/01/2021**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **29/01/2021**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **29/01/2021**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12/03/2021** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

En cas d'excédent d'obligations offertes non demandées par la catégorie A, le reliquat sera affecté à la catégorie B.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

### Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **14/12/2020** auprès de MAC S.A. – intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac Constance – Les Berges du Lac Tunis.

### But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2020, qui s'élèvent à 180 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2020 est de 30 millions de dinars.

## CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « HL 2020-03 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 : des obligations.

### Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **29/01/2021**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **29/01/2021** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour les catégories A et B d'une durée de 5 ans**

- ✓ **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **300** points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1**.

- ✓ **Taux fixe:** Taux annuel brut de **10,3%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **29/01/2026** pour les deux catégories A et B.

**Amortissement anticipé par rachat en Bourse**

L'émetteur s'engage unilatéralement à **racheter les obligations détenues par les souscripteurs initiaux de la catégorie A**, exclusivement dédiée aux personnes physiques, désirant céder leurs titres en Bourse et ce, dans un délai de **quinze jours (10 séances de Bourse)** à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse.

Ces opérations de rachat étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations restant en circulation.

Les obligations ainsi rachetées seront annulées conformément à la législation en vigueur. L'Émetteur sera libéré de toute obligation relative aux titres annulés.

Le nombre d'obligations maximum de rachat par l'émetteur est de **50 000 obligations** avec un prix de rachat **ne dépassant pas la valeur nominale d'émission (capital restant dû)**.

L'émetteur s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations rachetées et au nombre d'obligations restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **29/01** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **29/01/2022** pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **29/01/2022** pour la catégorie A si les obligations restent en circulation (non rachetées par l'Émetteur).

Le premier remboursement en capital aura lieu le **29/01/2022** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.  
Ce taux est de **10,3%** l'an pour les deux catégories A et B.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois d'octobre 2020 (à titre indicatif), qui est égale à 7,14% ; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,14% pour les catégories A et B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3%** pour les deux catégories A et B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

• **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire « HL 2020-03 » seront émises selon deux catégories :

- ✓ Une Catégorie A : sur une durée de **5 ans (à moins que ces obligations n'aient été préalablement rachetées par l'émetteur avant cette date)** ;
- ✓ Une Catégorie B : sur une durée de **5 ans** ;

• **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour les deux catégories A et B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,652 années** pour les deux catégories A et B (sous l'hypothèse que les obligations de la catégorie A seront détenues jusqu'à l'échéance).

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation de la société :**

Le **25/11/2020**, l'agence de notation Fitch Ratings a abaissé la note nationale à long terme de « Hannibal Lease », de BB- (tun) à B+ (tun) ainsi la note de la société s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : B+ (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **B+tun** à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du **13/11/2020**.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne.

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finance 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « HL 2020-03 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

### **Marché des titres**

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2020-03 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL 2020-03 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites

### **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

### **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « HL 2020-03 » visée par le CMF en date du 27/11/2020 sous le numéro 20-1046, du document de référence «HL 2020» enregistré par le CMF en date du 19 Août 2020 sous le N° 20-002 et de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 27/11/2020 sous le N°20-002/A001. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4ème trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/01/2021.**

**La présente note d'opération et le document de référence « HL 2020 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman – Les Berges du Lac- 1053 Tunis, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et sur le site de MAC SA : [www.macsa.com.tn](http://www.macsa.com.tn).**

**Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4ème trimestre 2020 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard le 20 Janvier 2021**

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**STEG International Services**

Siège Social : Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046. Les Berges du Lac. Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société "STEG INTERNATIONAL SERVICES" sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 18 décembre 2020 à 9H00 au siège de STEG-IS, sis aux Résidences du Parc, les Jardins de Carthage, les Berges du lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination de nouveaux administrateurs
2. Lecture et Approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2019.
3. Lecture des Rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes relatifs aux Etats Financiers arrêtés au 31/12/2019.
4. Approbation des Etats Financiers relatifs à l'exercice 2019.
5. Approbation des conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
6. Affectation du Résultat de l'exercice 2019.
7. Quitus aux Administrateurs pour la Gestion de l'exercice 2019.
8. Allocation des jetons de présence.

2020 - AS - 1302

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

**STEG International Services**

Siège Social : Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046. Les Berges du Lac. Tunis

Projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 18 décembre 2020.

**1<sup>ère</sup> Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la tenue tardive de l'assemblée, constate que ce retard ne lèse en rien les intérêts des actionnaires et entérine ce retard.

**2<sup>ème</sup> Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer :

- Monsieur Hichem ANENE en tant qu'Administrateur représentant la STEG en remplacement de Monsieur Abderrahim TAAMALLAH, pour le reste du mandat de son prédécesseur soit à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2021.
- Monsieur Jamil KORKED en tant qu'Administrateur représentant la STEG en remplacement de Monsieur Moncef HARRABI, pour le reste du mandat de son prédécesseur soit à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

**3<sup>ème</sup> Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration, du Rapport Général du Commissaire aux Comptes et les explications fournies, approuve dans leur intégralité, le rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que les Etats Financiers de l'exercice clos au 31/12/2019

**4<sup>ème</sup> Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations réglementées régies par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, prend acte dudit rapport et approuve dans leur intégralité et sans réserves les opérations et les conventions réglementées qui y sont mentionnées.

**5<sup>ème</sup> Résolution :**

Conformément aux termes de l'article 32 des statuts de la Société et l'article 287 du Code des Sociétés Commerciales et sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve à l'unanimité, l'affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat reporté avant affectation du résultat	12 014 331 Dinars
Résultat bénéficiaire 2019	12 712 962 Dinars
Résultat disponible	24 727 293 Dinars
Réserves légales	288 396 Dinars
Bénéfices distribuables	24 438 897 Dinars
Dividendes à servir (dividende par action :0,5 DT)	2 500 000 Dinars
Report à nouveau après affectation du résultat	21 938 897 Dinars

Le dividende par action est fixé à 0,5 DT par Action (500 millimes) et sera mis en paiement par la Société d'Intermédiation Financière SCIF à partir du 1<sup>er</sup> Mars 2021.

### **6<sup>ème</sup> Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de donner quitus entier et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration de la société « STEG INTERNATIONAL SERVICES » et à sa Direction Générale au titre de la gestion de l'exercice 2019.

### **7<sup>ème</sup> Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide à l'unanimité de fixer le montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2019 à 5000 DT Bruts par Administrateur.

### **8<sup>ème</sup> Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne au représentant légal de la société ou à son mandataire tous pouvoirs pour effectuer tout dépôt et remplir toutes formalités de publicités légales et d'enregistrement se rapportant au présent procès-verbal ou à un extrait de ce dernier.

2020 - AS - 1303

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

www.cmf.tn  
email : cmf@cmf.tn  
Le Président du CMF  
**M. Salah ESSAYEL**

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	188,603	198,174	198,202		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	128,808	135,283	135,300		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	108,693	113,592	113,605		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	114,417	120,912	120,927		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	112,884	118,490	118,504		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	108,832	116,152	116,173		
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	109,304	114,087	114,100		
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	45,027	46,636	46,641		
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	31,415	33,028	33,033		
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	105,929	111,890	111,890		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	16,707	17,469	17,471		
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	121,384	125,747	125,759		
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,159	1,176	1,177		
14	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	111,984	118,137	118,150		
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11,040	11,573	11,574		
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	156,564	165,965	165,989		
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11,084	11,550	11,551		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
18	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,742	1,838	1,839		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
19	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	60,901	63,191	63,199		
20	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	129,454	132,274	132,297		
21	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	112,135	106,062	105,983		
22	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	-	105,354	105,369		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	136,744	135,198	135,332		
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	510,165	519,351	519,681		
25	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,967	131,778	131,688		
26	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE ***	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,741	En liquidation	En liquidation		
27	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE ***	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,499	En liquidation	En liquidation		
28	FCP MAXULA STABILITY ***	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,462	En liquidation	En liquidation		
29	FCP INDICE MAXULA ***	MAXULA BOURSE	23/10/09	109,116	En liquidation	En liquidation		
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	179,510	168,917	168,680		
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	96,478	93,919	93,899		
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	118,731	124,028	123,989		
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	169,247	160,187	160,636		
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	144,657	144,183	144,433		
35	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	103,478	94,293	94,300		
35	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,654	21,962	21,931		
36	STB EVOLUTIF FCP *	STB FINANCE	19/01/16	92,975	90,088	90,037		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
37	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2087,476	2142,488	2149,619		
38	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	129,316	125,140	125,382		
39	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	201,273	202,488	204,254		
40	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17,721	17,609	17,705		
41	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,784	2,815	2,828		
42	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,466	2,526	2,536		
43	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,837	67,974	67,550		
44	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,164	1,236	1,225		
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,226	1,270	1,271		
46	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,166	1,205	1,202		
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,137	1,176	1,174		
48	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	118,999	113,076	112,633		
49	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	131,708	133,424	133,385		
50	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1133,301	1152,573	1147,741		
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,951	13,084	12,988		
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,127	9,874	9,880		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	93,956	86,456	86,388		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
54	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/04/20	5,271	109,695	108,987	108,999
55	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	29/05/20	5,838	102,952	100,694	100,705
56	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	29/05/20	3,949	106,235	107,385	107,400
57	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	18/05/20	5,498	104,788	104,600	104,614
58	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	29/05/20	6,557	106,654	106,818	106,837
59	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	29/05/20	4,926	108,650	109,378	109,392
60	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/20	5,504	106,238	105,927	105,941
61	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	24/04/20	5,033	103,341	103,001	103,013
62	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/20	3,119	103,510	102,847	102,851
63	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	06/04/20	6,190	107,338	106,736	106,750
64	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/20	6,607	109,277	108,977	108,992

65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/20	4,325	105,949	105,678	105,689
66	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/20	3,894	104,849	104,653	104,663
67	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	12/06/20	5,154	104,910	104,708	104,722
68	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/20	4,602	104,277	104,288	104,299
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/20	5,870	104,538	104,017	104,030
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/20	3,816	106,500	106,618	106,627
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	18/05/20	5,930	104,751	104,192	104,206
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/20	5,451	104,017	103,344	103,354
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/20	4,191	106,872	107,001	107,013
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/20	4,167	103,322	102,992	103,003
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/20	3,789	105,166	107,661	107,674
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	5,877	105,649	105,431	105,449
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,827	106,572	107,021	107,034
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	29/05/20	8,589	110,621	111,327	111,429
<b>SICAV MIXTES</b>								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/20	1,398	62,748	63,271	63,292
80	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/20	1,432	96,337	91,891	91,607
81	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	06/04/20	0,761	18,466	18,384	18,364
82	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	12/06/20	11,049	302,994	282,385	282,447
83	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/20	40,291	2323,978	2218,450	2210,682
84	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	13/05/20	3,091	74,850	73,981	74,002
85	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	12/05/20	2,288	57,242	56,477	56,488
86	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	113,302	108,110	108,248
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
87	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0,323	11,494	11,510	11,510
88	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0,289	13,700	13,707	13,656
89	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	18/05/20	0,397	16,225	15,074	15,082
90	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	18/05/20	0,469	13,957	13,439	13,449
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	29/05/20	6,174	154,051	149,041	148,959
92	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,038	9,209	9,187
93	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	28/05/20	5,692	116,092	104,024	103,855
94	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	23/06/55	0,605	89,378	77,672	77,496
95	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	04/05/67	0,599	93,397	77,428	77,525
96	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/20	3,901	98,086	99,881	99,773
97	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	98,741	89,294	89,397
98	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9,984	10,038	10,027
99	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	17/02/20	2,167	96,139	96,615	96,666
100	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	21/04/20	3,510	153,406	141,468	141,427
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
101	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	29/05/20	1,325	105,212	99,418	97,947
102	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	0,695	114,873	115,968	116,052
103	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,725	117,932	117,985
104	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,092	191,573	187,994	188,515
105	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	3,543	179,797	172,740	173,294
106	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,376	161,038	166,855	166,748
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	18/05/20	0,213	23,160	23,553	23,410
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144,945	140,516	140,673
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	138,623	146,648	148,318
110	TUNISIAN EQUITY FUND **	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
111	FCP SMART EQUITY 2 **	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	19/05/20	34,146	1037,520	En liquidation	En liquidation
112	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	29/05/20	202,368	5860,990	5394,619	5388,755
113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5281,119	5465,662	5465,619
114	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/20	3,269	90,737	86,702	86,263
115	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	29/05/20	246,769	5065,783	4574,560	4561,999
116	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	28/04/20	0,143	9,947	10,244	10,274
117	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/20	9,216	165,770	164,415	164,586
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,702	120,893	131,296	131,219
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>								
120	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	20/04/20	293,487	11 311,257	10573,566	10583,300

\* Initialement dénommé FCP AL HIKMA

\*\* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

\*\*\* FCP en liquidation anticipée

## COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché alternatif de la Cote de la Bourse de la société HEXABYTE, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

**DERNIERE MISE A JOUR : 30/09/2020**

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equiptement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
66. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
67. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
5.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
6. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
7. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
8.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420

22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Noura Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844

## DERNIERE MISE A JOUR : 30/09/2020

60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000

97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine -Le Kram-	71 971 370

## III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
24	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis

**DERNIERE MISE A JOUR : 30/09/2020**

25	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011-1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA STABILITY (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
60	FCP SMART EQUITY 2 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
67	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
68	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
73	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
80	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 30/09/2020

83	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
85	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
86	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
87	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
88	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
89	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
90	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
91	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
95	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
96	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
97	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
98	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
99	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
100	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
103	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
106	STB EVOLUTIF FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
108	TUNISIAN EQUITY FUND (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(3) Initialement dénommé FCP AL HIKMA

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## AVIS DE SOCIETES

### ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

#### **STEG International Services**

Siège social : Résidences du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 les Berges du Lac Tunis

La STEG International Services publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 18 décembre 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Abderrazak GABSI (GEM) & Mr Mahdi KOBBI.

**BILAN - ACTIFS**

(Montants exprimés en dinars)

		Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice Clos le 32 décembre 2018
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
Actifs immobilisés	Immobilisations incorporelles	986 693	895 118
	Moins : amortissements	- 728 212	- 541 425
		258 481	353 693
	Immobilisations corporelles	17 967 601	17 447 830
	Moins : amortissements	- 2 684 111	- 1 433 816
		15 283 490	16 014 014
	Immobilisations financières	6 006 947	3 592 963
	Moins : provisions	- 9 188	- 42 848
		5 997 759	3 550 115
	<b>Total des actifs immobilisés</b>	<b>21 539 730</b>	<b>19 917 822</b>
	<b>Autres actifs non courants</b>	-	-
	<b>Total des actifs non courants</b>	<b>21 539 730</b>	<b>19 917 822</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
	Stocks	58 488 966	41 714 525
	Moins : provisions	-	-
		58 488 966	41 714 525
	Clients et comptes rattachés	125 174 938	48 832 667
	Moins : provisions	- 9 074 572	- 9 417 319
		116 100 366	39 415 348
	Autres actifs courants	28 555 039	23 197 637
	Placements et autres actifs financiers	106 904	1 204 562
	Liquidités et équivalents de liquidités	9 555 623	34 626 496
	<b>Total des actifs courants</b>	<b>212 806 898</b>	<b>140 158 568</b>
	<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>234 346 628</b>	<b>160 076 390</b>

**BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**

(Montants exprimés en dinars)

		<b>Exercice clos le 31 décembre 2019</b>	<b>Exercice Clos le 32 décembre 2018</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social	50 000 000	50 000 000
	Réserves	15 711 604	14 947 692
	Autres Capitaux propres	4 125	4 625
	Résultats reportés	12 014 332	6 406 228
	<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>77 730 061</b>	<b>71 358 545</b>
	Résultat de l'exercice	12 712 962	8 872 016
	<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>90 443 023</b>	<b>80 230 561</b>
<b>PASSIFS</b>	Emprunts bancaires	18 735 907	5 112 770
<b>Passifs non courant</b>	Provision pour risques et charges	6 894 212	2 894 212
	<b>Total des passifs non courant</b>	<b>25 630 119</b>	<b>8 006 982</b>
<b>Passifs courants</b>	Fournisseurs et comptes rattachés	38 335 253	33 669 183
	Autres passifs courants	73 225 979	33 576 523
	Concours Bancaires	6 712 254	4 593 141
	<b>Total des passifs courants</b>	<b>118 273 486</b>	<b>71 838 847</b>
	<b>Total des passifs</b>	<b>143 903 605</b>	<b>79 845 829</b>
	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>	<b>234 346 628</b>	<b>160 076 390</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

**Exercice clos le**  
**31 décembre 2019**

**Exercice clos le**  
**32 décembre 2018**

<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Revenus		192 836 036		112 049 091
	Autres produits d'exploitation		55 802		11 366
	<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>192 891 838</b>		<b>112 060 457</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Variation des stocks travaux en cours		16 774 441		36 839 766
	Achats d'approvisionnements consommés	-	91 152 323	-	60 197 900
	Charges du personnel	-	5 653 586	-	3 278 433
	Dotations aux amortissements et aux provisions	-	5 815 918	-	7 175 790
	Autres charges d'exploitation	-	92 729 171	-	66 990 814
	<b>Total des charges d'exploitation</b>	-	<b>178 576 557</b>	-	<b>100 803 172</b>
	<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>14 315 281</b>		<b>11 257 286</b>
	Charges financières	-	6 670 898	-	12 307 162
	Produits financiers		10 982 029		13 096 162
	Autres pertes ordinaires	-	1 228 713	-	151 233
	Autres gains ordinaires		397 213		43 883
	<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>17 794 912</b>		<b>11 938 935</b>
	Impôt sur les sociétés	-	5 081 950	-	3 066 919
	<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>12 712 962</b>		<b>8 872 016</b>

**ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE**  
(Montants exprimés en dinars)

Exercice clos le  
**31 décembre 2019**

Exercice clos le  
**31 décembre 2018**

		Exercice clos le <b>31 décembre 2019</b>		Exercice clos le <b>31 décembre 2018</b>	
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION</b>	Résultat net		12 712 962		8 872 016
	Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)		5 815 918		7 175 790
	Amortissements des subventions d'investissement	-	500	-	375
	Variations de :				
	- Stocks	-	16 774 441	-	36 839 766
	- Clients et comptes rattachés	-	76 342 271	-	13 746 734
	- Autres actifs courants	-	6 020 985	-	9 329 662
	- Fournisseurs et comptes rattachés		4 911 261		24 739 635
	- Autres passifs courants		38 663 958	-	1 302 978
	- Intérêts courus		157 600		
	Plus ou moins-values sur sorties d'immobilisations	-	32 166		15 699
	Différences de change sur trésorerie en devises		1 062 172	-	6 563 083
	<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>	<b>-</b>	<b>35 846 492</b>	<b>-</b>	<b>26 979 457</b>
	<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	914 537	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles			32 166		21 443
Encaissements provenant de la cession d'actifs financiers					
Décassements provenant de l'acquisition d'actifs financiers		-	2 476 241	-	732 760
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>		<b>-</b>	<b>3 358 612</b>	<b>-</b>	<b>6 813 551</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		Dividendes distribués	-	1 514 503	-
	Variation de crédits de gestion (principal)	-	2 706 750		2 706 750
	Encaissements provenant des emprunts		20 039 560		6 969 298
	Remboursements d'emprunts (en principal)	-	1 856 528		
	<b>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</b>		<b>13 961 779</b>		<b>9 675 798</b>
	Incidence des variations des taux de change sur les liquidités	-	1 062 172		6 563 084
	<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-</b>	<b>26 305 497</b>	<b>-</b>	<b>17 554 126</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>35 722 889</b>		<b>53 277 015</b>	
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>9 417 392</b>		<b>35 722 889</b>	

*NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE  
L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019*

**NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES**

STEG International Services (STEG-IS) est une société anonyme constituée en octobre 2006. Son siège social est à la Résidence du Parc - Les Jardins de Carthage - Tunis. Elle a pour objet social :

- La réalisation des études se rapportant aux domaines de la production, du transport et de la distribution d'électricité et de gaz ;
- L'engineering, la conception, la fourniture d'équipements, la réalisation et le suivi des projets de production d'énergie électrique, de transport et de distribution d'électricité et de gaz, de cogénération, d'équipement photovoltaïque et d'énergie solaire ;
- La conduite, la maintenance, la formation et le perfectionnement d'ouvrages électriques et gaziers ;
- La réalisation d'audits énergétiques et de prestations de maîtrise de l'énergie ;
- La réalisation des essais et mesures ainsi que la réhabilitation de matériels ;
- La réalisation des analyses physico-chimiques.

Pour mener à bien ses activités, la STEG-IS a conclu, en 2007, avec la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG) une convention d'assistance fixant les conditions et les modalités de coopération en matière de détachement de personnel, de formation et de location de matériel d'essais et de mesure. En 2009, la STEG-IS a renouvelé les termes de cette convention pour une durée de trois années, renouvelable par tacite reconduction.

Le capital de la STEG-IS s'élève, au 31 décembre 2019, à 50 000 000 DT et se divise en 5 000 000 actions de valeur nominale unitaire de 10 DT, entièrement libérées et réparties comme suit :

<b>Actionnaires</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Valeur nominale</b>	<b>% d'intérêt</b>
STEG et Président du Conseil	1 750 000	17 500 000	35%
IDC	500 000	5 000 000	10%
STUDI	500 000	5 000 000	10%
SCET Tunisie	500 000	5 000 000	10%
BTE SICAR	275 000	2 750 000	6%
STB	275 000	2 750 000	6%
BTK	250 000	2 500 000	5%
Personnes physiques	950 000	9 500 000	18%
<b>TOTAL</b>	<b>5000 000</b>	<b>50 000 000</b>	<b>100%</b>

En octobre 2016, la STEG-IS a opté pour le régime de « Société totalement exportatrice » au lieu du régime de « Société partiellement exportatrice ». La période d'exonération de 10 ans a expiré fin 2016.

## NOTE N°2 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

---

Les faits marquants de l'exercice 2019 se résument comme suit :

- 1) L'achèvement de l'exécution du contrat conclu avec le client REA Tanzanie et portant sur la fourniture et l'installation de branchement et de réseau de distribution BT dans le cadre du programme de densification de l'électrification rurale phase 1-Lot 4 Pwani et Lot 5 Mbeya, pour les montants de 17 600 KUSD et 1 103 606 823 Shillings Tanzaniens (TZS). Le pourcentage d'avancement des travaux est passé de 96% au 31 décembre 2018 à 100% au 31 décembre 2019, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 2 438 KDT sur ce Projet ;
- 2) La poursuite de l'exécution du contrat conclu avec le client REA Tanzanie et portant sur la fourniture et l'installation de lignes MT&BT et transformateurs de distribution ainsi que le raccordement des clients dans les zones rurales non électrifiées des districts ruraux de Busokelo, Rungwe, Mbozi, Ileje et Mbeyadans la région de Mbeya (Lot 4 & Lot 5), pour les montants de 6 660 KUSD et 39 235 891 700 Shillings Tanzaniens (TZS). Le pourcentage d'avancement des travaux est passé de 38% au 31 décembre 2018 à 94% au 31 décembre 2019, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 46 986 KDT sur ce Projet ;
- 3) La poursuite de l'exécution du contrat conclu avec le client REA Ouganda et portant sur les travaux d'électrification rurale dans les territoires de services du centre et du centre-ouest (Wakiso, Mpigi, Lwengo, Boukomansimbi, districts de Kiruhura) - Lot 4, pour un montant de 8 081 KUSD. Le pourcentage d'avancement des travaux est passé de 10% au 31 décembre 2018 à 92% au 31 décembre 2019, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 18 275 KDT sur ce Projet ;
- 4) La poursuite de l'exécution du contrat conclu avec le client EDCL Rwanda et portant sur la conception, la fourniture, le montage et la mise en service de la ligne 110 kV Gahanga-Rilima et de la ligne 220 kV Mamba-Rwabusoro-Rilima ainsi que des sous-stations associées (Lot 2), pour un montant de 61 126 KUSD. Le pourcentage d'avancement des travaux est passé de 30% au 31 décembre 2018 à 90% au 31 décembre 2019, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 109 692 KDT sur ce Projet ;
- 5) Le démarrage et l'achèvement de l'exécution du contrat conclu avec le client MHPS Maroc et portant sur les travaux d'inspection de l'unité JLEC Power Station au Maroc, pour un montant de 530 KEUR. Le pourcentage d'avancement des travaux est de 100% au 31 décembre 2019, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 1 944 KDT sur ce Projet ;
- 6) Le démarrage et l'achèvement de l'exécution du contrat conclu avec le client GECOL Lybie et portant sur les travaux de réparation de la chaudière n°1 de la centrale thermique de Khalij Syrte en Lybie, pour un montant de 760 KUSD. Le pourcentage d'avancement des travaux est de 100% au 31 décembre 2019, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 2 173 KDT sur ce Projet ;
- 7) Le démarrage de l'exécution du contrat conclu avec le client SONABEL Burkina Faso et portant sur les travaux de supervision des travaux de l'interconnexion « Zano-Koupela » au Burkina Faso, pour les montants de 561 KEUR et 97 260 000 Francs CFA. Le pourcentage d'avancement des travaux est de 61% au 31 décembre 2019, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 1 602 KDT sur ce Projet ;

- 8)** Un chiffre d'affaires global de 192 836 KDT (dont 99,7% à l'export) en 2019, contre 112 049 KDT (dont 99,7% à l'export) en 2018, soit une augmentation de 80 787 KDT (environ 72%) provenant essentiellement des revenus comptabilisés sur les projets réalisés au Rwanda et en Tanzanie, pour un montant cumulé de 156 679 KDT, ce qui représente environ 81% du chiffre d'affaires global ;
- 9)** Une augmentation de 76 342 KDT (environ 156%) des créances clients qui ont passé de 48 833 KDT fin 2018 à 125 175 KDT fin 2019 (en valeurs brutes). Elles représentent 65% du chiffre d'affaires et 53% du total des actifs au bilan arrêté au 31 décembre 2019 ;
- 10)** Les charges d'exploitation ont atteint 178 577 KDT en 2019, contre 100 803 KDT en 2018, soit une augmentation de 77 774 KDT (environ 77%), due essentiellement aux coûts encourus par la STEG-IS sur le projet EDCL Rwanda (projet HT) ;

Les stocks des travaux en cours (y compris les matériels sur chantiers ou en cours de transport) relatifs aux projets en cours de réalisation, notamment dans les Républiques de Tanzanie, Rwanda, Cameroun et Kenya, ont été évalués à 58 489 KDT au 31 décembre 2019, contre 41 715 KDT au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 16 774 KDT (environ 40%) ;

- 11)** L'obtention auprès de la STB d'un crédit à moyen terme d'un montant de 7 500 000 DT, pour assurer le renforcement de la trésorerie de la STEG-IS et le financement de certaines dépenses d'exploitation. Le montant intégral de ce crédit a été débloqué en 2019.

Les conditions de ce financement se présentent comme suit :

- Taux d'intérêt annuel : TMM + 3% ;
- Durée de remboursement : 4 ans (dont une année de grâce).

Ce crédit, qui n'a pas fait l'objet de remboursement en principal au cours de l'exercice 2019, a généré des intérêts pour un montant de 157 600 DT.

- 12)** En janvier 2019, la STEG-IS a reçu un arrêté de taxation d'office confirmant les résultats de la vérification préliminaire de sa situation fiscale au titre des exercices 2012 à 2014, consistant en un redressement pour un montant global de 2 373 731 DT. Conformément aux dispositions du code des droits et procédures fiscaux et tout en rejetant complètement les résultats de cette vérification fiscale préliminaire, la STEG-IS a intenté, auprès de la juridiction compétente, une action en justice contre l'administration fiscale afin de défendre ses intérêts.

En outre, le 26 décembre 2019, la STEG-IS a reçu une notification des résultats de la vérification approfondie de sa situation fiscale au titre des exercices 2015, 2016, 2017 et 2018, effectuée par la Direction des Grandes Entreprises en 2019. Ce contrôle fiscal a porté sur l'impôt sur les sociétés, les acomptes provisionnels, les retenues à la source, la TVA, la TCL et les autres impôts et taxes.

L'administration fiscale (DGE) réclame le paiement d'un montant total de 13 299 887 DT (dont 3 192 211 DT de pénalités) au titre de divers impôts et taxes. La majeure partie des montants réclamés (dont notamment des retenues à la source non opérées pour la somme de 10 976 403 DT) provient du fait que les vérificateurs n'ont pas attribué le statut fiscal d'établissement stable aux projets importants réalisés à l'étranger (dans des pays liés ou non liés avec la Tunisie par des conventions de non-double imposition), et ce, contrairement à ce qui a été effectué par la STEG-IS.

## Suite 2 Note N°2

La STEG-IS a répondu, dans le délai légal, à cette notification en démontrant le caractère non fondé de la majeure partie des éléments de redressement, tout en s'appuyant sur les textes légaux qui sont applicables dans les circonstances et en fournissant les preuves matérielles requises.

Plusieurs réunions ont été tenues avec les vérificateurs de la DGE pour discuter les éléments de défense avancés par la STEG-IS. Cependant, le 10 novembre 2020, cette dernière a reçu la réponse de la DGE à son opposition tout en maintenant différentes positions (mêmes chefs de redressement), sous réserve de la communication par la STEG-IS d'éléments probants justifiant le statut fiscal d'établissement stable pour les projets importants réalisés à l'étranger (Tanzanie, Rwanda, Congo, Sierra Leone et Tchad). La STEG-IS est en cours de préparation de sa 2<sup>ème</sup> opposition aux résultats de cette vérification fiscale approfondie à la date d'établissement des présents états financiers.

Des provisions pour risques fiscaux (locaux) ont été constituées par la STEG-IS pour un montant global de 3 843 321 DT, pour couvrir les pertes probables encourues sur ces deux contentieux fiscaux. Cependant, le degré d'incertitude lié aux estimations faites, dans ce cadre, par la Direction n'est pas négligeable eu égard aux circonstances actuelles.

- 13) Un résultat net bénéficiaire de 12 713 KDT en 2019, contre 8 872 KDT en 2018, enregistrant ainsi une augmentation de 43% et s'analysant comme suit :

Libellé	Exercice 2019	Exercice 2018	Variation (en KDT)
Produits d'exploitation	192 892	112 060	80 832
Charges d'exploitation	-178 577	-100 803	-77 774
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>14 315</b>	<b>11 257</b>	<b>3 058</b>
Résultat financier	4 311	789	3 522
Résultat exceptionnel	-831	-107	-724
Impôts sur le résultat	-5 082	-3 067	-2 015
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>12 713</b>	<b>8 872</b>	<b>3 841</b>

- 14) Une trésorerie positive de 9 417 KDT au 31 décembre 2019, contre 35 723 KDT au 31 décembre 2018, soit une diminution de 26 306 KDT (environ 74%) ;

- 15) Des investissements incorporels et corporels pour un coût d'acquisition global (hors TVA) de 669 KDT s'analysant comme suit :

Actifs immobilisés	Coûts d'acquisition
Logiciels	92
Matériel informatique	282
Équipements de bureaux	58
Matériel et outillage d'exploitation	98
Matériel de transport	117
Autres immobilisations corporelles (AAI ...)	22
<b>Total en KDT</b>	<b>669</b>

### 1. Déclaration de conformité

Les états financiers de la STEG-IS ont été arrêtés au 31 décembre 2019 conformément au Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

### 2. Base d'établissement

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur juste valeur à la date de clôture, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-dessous.

Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services.

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation.

### 3. Immobilisations incorporelles et corporelles

À leur date d'entrée dans le patrimoine de la Société, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Elles font l'objet d'un amortissement linéaire à compter de la date de leur mise en service ; les principaux taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	33,33%
- Constructions	5%
- Matériel informatique	33,33%
- Matériel de transport	20%
- Équipements de bureaux	20%
- Matériel et outillage industriels	10% à 20%
- Agencements, aménagements et installations divers	15%

### 4. Prestations de services

Les revenus découlant des études et des prestations de services liées à l'objet social, sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus par référence au degré d'avancement des opérations (facturation sur la base du temps et des ressources).

## **5. Contrats de construction**

Lorsque le résultat du contrat de construction (portant notamment sur la fourniture, le transport et le montage d'équipements électriques) peut être estimé de façon fiable, les coûts et les produits relatifs à ce contrat sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement (en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture). Toutefois, lorsqu'il est probable que le contrat de construction dégagera une perte, celle-ci est immédiatement comptabilisée en résultat.

La Société est, en général, en mesure d'estimer de façon fiable le résultat du contrat de construction dès lors que :

- Elle a accepté un contrat qui établit les droits que peut faire valoir chacune des parties concernant le bien à construire, les contreparties devant être échangées et les modalités et conditions de paiement ;
- Elle a procédé à un inventaire des travaux en cours à la date de clôture ;
- Elle a obtenu l'acceptation par le client de l'ensemble des travaux réalisés et des produits non prévus au contrat ;
- Elle dispose d'un système interne efficace d'information budgétaire et financière ;
- Elle revoit et, le cas échéant, révisé ses estimations au fur et à mesure de l'exécution des travaux.

Les coûts engagés sur des travaux en cours de réalisation dans le cadre du contrat de construction et non encore acceptés par le client sont portés en stock.

## **6. Subventions d'investissement**

Les avantages fiscaux accordés à la Société sous la forme de primes d'investissement sont constatés dans la rubrique « Subventions d'investissement » parmi les capitaux propres et sont rapportés au résultat (en quotes-parts des subventions d'investissement inscrites au résultat) selon un plan d'amortissement identique à celui des immobilisations correspondantes.

## **7. Produits financiers**

Les intérêts provenant des placements monétaires et des comptes courants bancaires créditeurs sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

## **8. Opérations en monnaies étrangères**

Les opérations en monnaies étrangères effectuées par la Société sont comptabilisées en appliquant le taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Lorsque le règlement survient durant la période au cours duquel l'opération a été conclue, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte qui est pris en compte dans la détermination du résultat de la période.

À la date de clôture, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Le gain ou la perte de change en résultant est également pris en compte dans la détermination du résultat de la période.

## **9. Emprunts et coûts d'emprunts**

Les emprunts de fonds portant intérêts, contractés par la Société, sont comptabilisés initialement, parmi les passifs financiers, à leur valeur d'encaissement.

Les échéances à moins d'un an des emprunts à moyen et long termes sont reclassées des passifs financiers non courants aux passifs financiers courants, à la date de clôture.

Les coûts d'emprunts (intérêts, pertes de change ...) sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus, sauf à ce qu'ils soient incorporés dans le coût d'un actif qualifié qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu (cas de certains contrats de construction), et ce, conformément aux prescriptions de la norme comptable NCT 13 relative aux *Charges d'emprunt*.

## **10. Impôts sur le résultat**

La charge cumulée d'impôts sur le résultat est constituée essentiellement des impôts sur les sociétés, exigibles au titre des bénéfices réalisés sur le marché local (en Tunisie) et au titre des bénéfices issus des projets réalisés à l'étranger (dans le cadre des établissements stables ou en vertu des contrats conclus avec les clients) lorsqu'ils sont imposables en application de la législation fiscale du pays du client ou de la convention de non-double imposition en vigueur.

## **11. Présentation de l'état des flux de trésorerie**

L'état des flux de trésorerie est présenté selon le modèle autorisé par la Norme Générale NCT 01 (utilisation de la méthode indirecte pour les flux de trésorerie liés à l'exploitation) et en retenant les options suivantes :

- Les intérêts reçus, générés par les placements monétaires, sont présentés parmi les flux de trésorerie liés à l'exploitation ;
- Les dividendes reçus, générés par les titres de participation, sont présentés également parmi les flux de trésorerie liés à l'exploitation ;
- Les dividendes payés aux actionnaires sont présentés parmi les flux de trésorerie liés aux activités de financement ; et
- Les intérêts payés, générés par les financements externes (emprunts et découverts bancaires) sont présentés également parmi les flux de trésorerie liés à l'exploitation.

NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	IMMOBILISATIONS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VCN AU	
	Soldes au 31/12/2018	Entrées 2019	Transferts/ Sorties 2019	Soldes au 31/12/2019	Soldes au 31/12/2018	Entrées 2019	Transferts/ Sorties 2019	Soldes au 31/12/2019	31/12/2019	31/12/2018
Logiciels	895 118	91 575	-	986 693	541 425	186 787	-	728 212	258 481	353 693
<b><i>Total des immobilisations incorporelles</i></b>	<b>895 118</b>	<b>91 575</b>	<b>-</b>	<b>986 693</b>	<b>541 425</b>	<b>186 787</b>	<b>-</b>	<b>728 212</b>	<b>258 481</b>	<b>353 693</b>
Terrains	3 339 731	-	-	3 339 731	-	-	-	-	3 339 731	3 339 731
Constructions	7 079 948	-	-	7 079 948	353 997	353 997	-	707 994	6 371 954	6 725 951
Matériel de transport	287 900	117 479	58 000	347 379	260 220	34 893	58 000	237 113	110 266	27 680
Equipements de bureaux	495 193	58 220	-	553 413	157 351	90 437	-	247 788	305 625	337 842
Equipements spécifiques	356 500	-	-	356 500	35 650	35 650	-	71 300	285 200	320 850
Matériel informatique	800 149	282 498	-	1 082 647	370 000	268 213	-	638 213	444 434	430 149
Agencements, aménagements et installations divers	422 666	21 537	-	444 203	68 431	42 146	-	110 577	333 626	354 235
Matériel et outillage d'exploitation	223 655	98 037	-	321 692	43 221	29 804	-	73 025	248 667	180 434
Matériel & outillage spécifiques	4 372 924	-	-	4 372 924	123 067	441 906	-	564 973	3 807 951	4 249 857
Equipements intérieurs	69 164	-	-	69 164	21 879	11 249	-	33 128	36 036	47 285
<b><i>Total des immobilisations corporelles</i></b>	<b>17 447 830</b>	<b>577 771</b>	<b>58 000</b>	<b>17 967 601</b>	<b>1 433 816</b>	<b>1 308 295</b>	<b>58 000</b>	<b>2 684 111</b>	<b>15 283 490</b>	<b>16 014 014</b>
<b>Total en DT</b>	<b>18 342 948</b>	<b>669 346</b>	<b>58 000</b>	<b>18 954 294</b>	<b>1 975 241</b>	<b>1 495 082</b>	<b>58 000</b>	<b>3 412 323</b>	<b>15 541 971</b>	<b>16 367 707</b>

NOTE N°5 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Nombre de titres	% de participation	31 décembre 2019	31 décembre 2018
<b>Titres de participation :</b>			<b>3 195 613</b>	<b>3 195 613</b>
- SONEDE Internationale	5 000	10,00%	100 000	100 000
- Société Tuniso-Saoudienne de l'Electricité et du Gaz	50 000	50,00%	1 890 092	1 890 092
- Société Sénégalaise SCL Energie Solution	30 000	50,00%	1 205 521	1 205 521
- STEG-IS Congo	1 000	100,00%	-	33 660
- Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited (SIC)	1 000	100,00%	9 188	9 188
- Moins : Provisions			-9 188	-42 848
<b>Prêts au personnel à plus d'un an</b>			<b>13 447</b>	<b>13 307</b>
<b>Dépôts et cautionnements versés (*)</b>			<b>2 788 699</b>	<b>341 195</b>
<b>Total en DT</b>			<b>5 997 759</b>	<b>3 550 115</b>

(\*) Dont un montant de 2 477 835 DT (soit l'équivalent de 885 415 USD) faisant l'objet d'une saisie arrêt opérée par la CNSS sur des comptes bancaires en devises ouverts auprès de la STB et d'Amen Bank. Le reliquat de 310 864 DT correspond aux cautionnements relatifs aux contrats de location simple et à d'autres cautionnements versés se rapportant aux projets en cours de réalisation à l'étranger. Ils s'analysent comme suit au 31 décembre 2019 :

- Projets Tanzanie	29 433
- Projets Rwanda	16 331
- Projet Cameroun	3 799
- Projet Kenya	160 097
- Projet Burkina Faso	2 598
- Projet Togo	740
- Projet Ouganda	94 162
- Projets Congo	3 704
<b>Total en DT</b>	<b>310 864</b>

## NOTE N°6 : STOCKS

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
<b>Travaux en cours - Projets TANZANIE :</b>	<b>7 090 812</b>	<b>9 044 440</b>
- Stock de matériels électriques sur chantier	3 120 020	9 044 440
- Stock de travaux en cours	3 970 792	-
<b>Travaux en cours - Projets MBEYA &amp; PWANI TANZANIE :</b>	<b>-</b>	<b>1 227 200</b>
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	1 227 200
- Stock de travaux en cours	-	-
<b>Travaux en cours - Projet CAMEROUN :</b>	<b>4 168 752</b>	<b>1 129 546</b>
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	-
- Stock de travaux en cours	4 168 752	1 129 546
<b>Travaux en cours - Projet TOGO :</b>	<b>2 982 051</b>	<b>-</b>
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	-
- Stock de travaux en cours	2 982 051	-
<b>Travaux en cours - Projet KENYA :</b>	<b>33 243 574</b>	<b>5 127 908</b>
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	-
- Stock de travaux en cours	33 243 574	5 127 908
<b>Travaux en cours - Projet OUGANDA :</b>	<b>980 882</b>	<b>975 265</b>
- Stock de matériels électriques sur chantier	980 882	975 265
- Stock de travaux en cours	-	-
<b>Travaux en cours - Projets RWANDA :</b>	<b>10 022 895</b>	<b>24 210 166</b>
- Stock de matériels électriques sur chantier	8 804 363	19 451 376
- Stock de matériels électriques en cours de transport	-	4 758 790
- Stock de travaux en cours	1 218 532	-
<b>Montant Brut en DT</b>	<b>58 488 966</b>	<b>41 714 525</b>
Moins : Provisions	-	-
<b>Montant Net en DT</b>	<b>58 488 966</b>	<b>41 714 525</b>

1) Stock de travaux en cours -Projet Kenya

Les coûts (y compris les frais de gestion du projet) directement engagés, au cours des exercices 2018 et 2019, sur le Projet en cours de réalisation par la STEG-IS au Kenya (Lots 2 et 14) totalisent 33 243 574 DT (dont un montant de 5 127 908 DT relatif à 2018). Ils se rapportent à des travaux exécutés par la STEG-IS et non encore acceptés par le client étranger à la date de clôture et, de ce fait, sont reportés à l'actif du bilan parmi les stocks de travaux en cours.

Aucun chiffre d'affaires n'a été comptabilisé en 2018 et 2019 au titre de ce Projet en cours de réalisation par la STEG-IS au Kenya, malgré l'avancement des travaux estimé à 52% pour le Lot 2 et 38% pour le Lot 14 au 31 décembre 2019. La réception des travaux exécutés, par le client étranger, ne sera établie qu'après achèvement intégral de tous les travaux convenus (levage des supports, tirage des lignes et installations des branchements).

2) Stocks de travaux en cours -Autres Projets

Ces soldes correspondent aux coûts (y compris les frais de gestion du projet) directement engagés, au cours de l'exercice 2019, sur des marchés (contrats de construction) en cours de réalisation par la STEG-IS en Tanzanie, au Rwanda, au Togo et au Cameroun, et relatifs à des travaux non encore acceptés par les clients étrangers à la date de clôture.

NOTE N°7 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
<b>Clients export :</b>	<b>106 905 230</b>	<b>43 956 268</b>
- EDCL Rwanda	72 079 697	40 394
- REA Tanzanie	7 335 376	21 142 428
- REA Ouganda	2 301 507	1 535 535
- Ministère de l'Energie de la Sierra Leone	5 662 168	5 067 580
- STEG-IS Congo	-	124 114
- NEUC Liban	65 772	1 550 023
- SCET Tunisie - Projet Tchad (1)	2 783 579	2 783 579
- SNE Tchad	1 626 239	808 092
- MAT-DGGT Congo (2)	5 945 818	5 945 818
- GECOL Lybie	2 126 860	-
- SONABEL Burkina Faso	224 401	-
- STEG-IS SAUDI	418 913	2 666 938
- MHPS Maroc	1 944 456	-
- SOMELEC	43 786	43 786
- SCL Sénégal	4 075 637	1 538 577
- Groupe Chimique Tunisien	63 200	50 540
- Electricité de Djibouti	200 373	203 619
- SONABEL Burkina Faso	-	363 370
- IDC	-	84 427
- IMS	7 448	7 448
<b>Clients locaux :</b>	<b>505 718</b>	<b>365 315</b>
- CPC	-	78 205
- APO	14 110	74 390
- INTEC	87 320	-
- SITEP	7 000	7 000
- STIR	266 508	111 321
- CIMENTERIE JBEL OUST	11 682	27 954

- GINOR	-	20 218
- CLARK ENERGY TUNISIE SERVICES	10 679	10 679
- BRIQUETERIE JBEL OUST	5 424	16 272
- CARTHAGO S.A.	34 778	5 950
- T.M.I	6 545	6 545
- Autres clients locaux	61 672	6 781

<b>Clients export - produits à recevoir :</b>	<b>10 346 753</b>	<b>1 720 410</b>
- SONABEL Burkina Faso	202 288	-
- REA Tanzanie	7 116 201	815 862
- SCL Sénégal	-	290 044
- PEEDU Congo	-	508 199
- REA Ouganda	2 844 019	60 505
- STEG-IS SAUDI	151 105	-
- GCT	33 140	45 800
<b>Clients locaux - produits à recevoir :</b>	<b>293 225</b>	<b>71 078</b>
- SITEP	25 500	29 400
- CPC	267 725	40 828
- CARTHAGO S.A.	-	850
<b>Clients export - retenues de garantie :</b>	<b>7 107 192</b>	<b>2 719 596</b>
- REA Tanzanie	6 237 161	2 617 227
- REA Ouganda	870 031	102 369
<b>Clients locaux - effets à recevoir</b>	<b>16 820</b>	<b>-</b>
<b>Montant Brut en DT</b>	<b>125 174 938</b>	<b>48 832 667</b>
Moins : Provisions (*)	-9 074 572	-9 417 319
<b>Montant Net en DT</b>	<b>116 100 366</b>	<b>39 415 348</b>

(\*) Les provisions pour créances douteuses s'analysent comme suit au 31 décembre 2019 :

- <i>SCET Tunisie - Projet Tchad</i>	2 783 579
- <i>MAT-DGGT Congo - Projet</i>	2 470 102
<i>Interconnecté</i>	
- <i>MAT-DGGT Congo - Projet Mabombo</i>	3 340 448
- <i>MAT-DGGT Congo - Projet Boundji-</i>	9 844
<i>Ewo</i>	
- <i>Ministère de l'Energie de la Sierra Leone</i>	373 057
- <i>CIMENTERIE JBEL OUST</i>	11 682
- <i>SOMELEC</i>	43 786
- <i>IMS</i>	7 448
- <i>SGS</i>	1 344
- <i>ERE</i>	142
- <i>GCT</i>	33 140
<b>Total en DT</b>	<b>9 074 572</b>

## NOTE N°8 : AUTRES ACTIFS COURANTS

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
<b>Fournisseurs débiteurs :</b>	<b>14 839 375</b>	<b>9 078 989</b>
- SIAME	275 789	322 270
- TUNISIE CABLES	1 328 505	631 972
- SACEM	644 593	358 032
- Fournisseurs Projets Rwanda	6 758 765	6 103 684
- Fournisseurs Projets Tanzanie	447 295	546 958
- Fournisseurs Projet Sénégal	26 035	328 672
- Fournisseurs Projet Kenya	371 589	404 456
- Fournisseurs Projet Burkina Faso	-	213 518
- Fournisseurs Projet Cameroun	1 545 759	-
- Fournisseurs Projet Togo	3 077 199	-
- Fournisseurs Projet Ouganda	222 083	-
- Fournisseurs Projet Tchad	4 412	-
- Fournisseurs Projet Sierra Leone	-	17 670
- Autres fournisseurs débiteurs locaux	137 351	151 757
<b>Etat - impôts et taxes :</b>	<b>8 555 695</b>	<b>5 284 001</b>
- Crédit de TVA (sur déclaration)	2 230 831	1 784 266
- TVA à régulariser	11 563	233 981
- TVA - Projets Tanzanie	2 502 394	2 153 589
- TVA - Projet Kenya	1 419 621	75 714
- TVA - Projet Ouganda	41 724	7 275
- Retenues à la source - Projets Tanzanie	2 230 093	980 220
- Retenues à la source - autres projets à l'étranger	119 469	48 956
<b>Personnel et comptes rattachés :</b>	<b>1 247</b>	<b>11 456</b>
- Avances et acomptes au personnel	1 247	11 456

<b>Sociétés du groupe :</b>	<b>235 093</b>	<b>3 670 799</b>
- STEG-IS Congo	-	2 907 379
- Société Sénégalaise SCL Energie Solution	235 093	99 837
- Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited (SIC)	663 583	663 583
- Moins : Provisions	-663 583	-
<b>Produits à recevoir</b>	<b>12 573</b>	<b>15 422</b>
<b>Comptes de régularisation actif :</b>	<b>4 811 758</b>	<b>4 913 965</b>
- Charges reportées d'assistance et de représentation commerciale	3 830 980	4 434 763
. Projets Tanzanie	23 129	605 292
. Projet EDCL Rwanda	705 973	1 717 174
. Projet KPLC Kenya	2 375 687	1 673 588
. Projet REA Ouganda	-	438 709
. Projet CEET Togo	726 191	-
- Charges comptabilisées d'avance (loyers, primes d'assurance ...)	980 778	479 202
<b>Débiteurs divers</b>	<b>99 298</b>	<b>223 005</b>
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>28 555 039</b>	<b>23 197 637</b>

NOTE N°9 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
<b>Prêts au personnel à moins d'un an</b>	<b>106 904</b>	<b>78 307</b>
<b>Placements monétaires :</b>	<b>-</b>	<b>1 126 255</b>
- Principal	-	1 126 255
- Intérêts à recevoir	-	-
<b>Total en DT</b>	<b>106 904</b>	<b>1 204 562</b>

NOTE N°10 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
<b>CCP SERGAZ - Fonds mis à disposition pour droits de servitudes à payer</b>	<b>1 751</b>	<b>4 128</b>
<b>Banques :</b>	<b>9 173 397</b>	<b>33 600 414</b>
- Banques Siège (Tunis)	5 559 365	29 469 554
. TND	271 096	1 383 029
. USD	3 925 366	20 674 951
. EURO	1 362 903	7 411 574
- Banques Chantiers (Rwanda, Sénégal, Congo, Tanzanie ...)	3 614 032	4 130 860
<b>Régies d'avances et accreditifs - Projet Kenya</b>	<b>-</b>	<b>619 096</b>
<b>Caisses :</b>	<b>380 475</b>	<b>402 858</b>
- Caisse Siège (Tunis)	622	180
- Caisses Chantiers (Rwanda, Sénégal, Congo, Tanzanie ...)	379 853	402 678
<b>Total en DT</b>	<b>9 555 623</b>	<b>34 626 496</b>

(En DT)

NOTE N°11 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Subventions d'investissement	Bénéfices non répartis	Total
<b>Soldes au 31 décembre 2017</b>	<b>50 000 000</b>	<b>3 531 575</b>	<b>11 000 000</b>	-	<b>8 322 345</b>	<b>72 853 920</b>
Affectation bénéfice 2017	-	416 117	-	-	-416 117	-
Dividendes à servir	-	-	-	-	-1 500 000	-1 500 000
Subventions acquises	-	-	-	5 000	-	5 000
Amortissements des subventions	-	-	-	-375	-	-375
Bénéfice 2018	-	-	-	-	8 872 016	8 872 016
<b>Soldes au 31 décembre 2018</b>	<b>50 000 000</b>	<b>3 947 692</b>	<b>11 000 000</b>	<b>4 625</b>	<b>15 278 244</b>	<b>80 230 561</b>
Affectation bénéfice 2018	-	763 912	-	-	-763 912	-
Dividendes à servir	-	-	-	-	-2 500 000	-2 500 000
Amortissements des subventions	-	-	-	-500	-	-500
Bénéfice 2019	-	-	-	-	12 712 962	12 712 962
<b>Soldes au 31 décembre 2019</b>	<b>50 000 000</b>	<b>4 711 604</b>	<b>11 000 000</b>	<b>4 125</b>	<b>24 727 294</b>	<b>90 443 023</b>

Le bénéfice par action s'élève à 2,543 DT en 2019, contre 1,774 DT en 2018 (sur la base de 5 000 000 actions ordinaires en circulation), soit une augmentation de 43%.

NOTE N°12 : EMPRUNTS (NON COURANTS)

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
STB - crédit à moyen terme : 15 000 000 USD (1)	11 235 907	5 112 770
STB - crédit à moyen terme : 7 500 000 TND (2)	7 500 000	-
<b>Montant Net en DT</b>	<b>18 735 907</b>	<b>5 112 770</b>

(1) Afin d'assurer le financement du Projet HT au Rwanda portant sur la conception, la fourniture, le montage et la mise en service de la ligne 110 kV Gahanga-Rilima et de la ligne 220 kV Mamba-Rwabusoro-Rilima et des sous-stations associées (Lot 2), la STEG-IS a bénéficié d'un crédit à moyen terme de 15 000 000 USD, accordé par la Société Tunisienne de Banque (STB) aux conditions suivantes :

- Durée de remboursement : 5 ans, dont une année de grâce ;
- Taux d'intérêt annuel : libor 6 mois majorée de 2,75%.

(2) Afin d'assurer le renforcement de sa trésorerie et le financement de certaines dépenses d'exploitation, la STEG-IS a bénéficié, en 2019, d'un crédit à moyen terme de 7 500 000 DT, accordé par la Société Tunisienne de Banque (STB) aux conditions suivantes :

- Durée de remboursement : 4 ans, dont une année de grâce ;
- Taux d'intérêt annuel : TMM+3%.

NOTE N°13 : PROVISIONS

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
<b>Provisions pour risques et charges - Siège :</b>	<b>4 394 212</b>	<b>2 894 212</b>
- Provisions pour risques sociaux	550 891	550 891
- Provisions pour risques fiscaux	3 843 321	2 343 321
<b>Provisions pour risques et charges - Projets Rwanda</b>	<b>2 500 000</b>	<b>-</b>
<b>Total en DT</b>	<b>6 894 212</b>	<b>2 894 212</b>

## **1) Provisions pour risques sociaux**

Les provisions pour risques sociaux se rapportent essentiellement aux résultats d'un contrôle comptable de la situation de la STEG-IS au titre des exercices 2010, 2011 et 2012, effectué par la CNSS au cours de l'exercice 2013, notifiés en date du 31 décembre 2013.

La CNSS réclame le paiement d'un complément de cotisations pour un montant de 2 320 843 DT, provenant essentiellement de l'intégration dans l'assiette de cotisation des éléments suivants :

- Les indemnités d'expatriation et autres formes d'intéressement servis au personnel de la STEG détaché auprès de la STEG-IS, soumis au régime CNRPS ;
- Les indemnités spécifiques d'expatriation servies au personnel de la STEG-IS ayant participé à l'exécution des projets à l'étranger. Ces indemnités d'expatriation sont exclues de l'assiette de cotisation aux termes de l'article 1 point 17 du décret n°2003-1098 du 19 mai 2003, fixant la liste des avantages exclus de l'assiette de cotisation au titre des régimes de sécurité sociale ;
- Les coûts des travaux de sous-traitance assurés par des entreprises locales dans le cadre de la réalisation des projets à l'étranger ;
- Des comptes de passif (fournisseurs et charges à payer) dont les soldes ont été déjà pris en compte au niveau des charges (double emploi) ;
- Les frais de mission et de réception à l'étranger (justifiés par des factures ou déterminés selon le barème applicable) ;
- Des honoraires justifiés par des factures émanant de personnes physiques ou morales patentées.

La STEG-IS a répondu, dans le délai légal, à cette notification en démontrant le caractère non fondé de la quasi-totalité des éléments de redressement, en s'appuyant sur les textes légaux qui sont applicables dans les circonstances et en fournissant les preuves matérielles requises (états, conventions, factures, etc.).

Plusieurs réunions ont été tenues avec la Direction Générale et le bureau concerné de la CNSS pour discuter les éléments de réponse avancés par la STEG-IS. Le 13 février 2015, la CNSS a révisé à la baisse le montant réclamé en adressant une deuxième notification exigeant le paiement d'un complément de cotisations de 2 203 563 DT, soit une réduction à de 117 280 DT. La STEG-IS s'est opposée, dans le délai légal, à cette deuxième notification.

Par prudence, une provision pour risque social (objet d'un litige en cours) a été constituée par la STEG-IS, de manière progressive sur les trois exercices 2013, 2014 et 2015, pour un montant global de 1 652 672 DT (soit 75% du montant de la deuxième notification).

Une reprise sur provision pour risque social a été comptabilisée en 2016 pour un montant de 1 101 781 DT afin de ramener le solde de ce passif de 1 652 672 DT au 31 décembre 2015 à 550 891 DT au 31 décembre 2016 (soit 25% du montant de la deuxième notification), en s'appuyant sur le jugement préliminaire prononcé en faveur de la STEG-IS sous le n°22 en date du 8 mars 2017 ainsi que la correspondance de l'avocat chargé de l'affaire reçue en date du 5 juillet 2017 qui confirme la révision à la baisse du risque social encouru. Signalons qu'une expertise judiciaire a été ordonnée par la Cour d'Appel de Tunis en date du 8 mars 2017. Toutefois, aucun jugement d'appel n'a été prononcé jusqu'à la date d'établissement des présents états financiers.

## 2) Provisions pour risques fiscaux

Les provisions pour risques fiscaux ont été constituées par la STEG-IS pour couvrir essentiellement les risques de redressement de sa situation fiscale notamment au titre des activités hors établissements stables situés à l'étranger pour les exercices 2013 à 2018. En effet, la STEG-IS a fait l'objet des deux contrôles fiscaux suivants :

### a) Vérification préliminaire

Le 29 décembre 2016, la STEG-IS a reçu une notification des résultats de la vérification préliminaire de sa situation fiscale au titre des exercices 2012, 2013 et 2014, effectuée par la Direction des Grandes Entreprises (DGE). Cette vérification a porté sur l'impôt sur les sociétés et les acomptes provisionnels.

L'administration fiscale, après avoir considéré les projets Rwanda et Cameroun comme étant des établissements stables (même si la STEG-IS ne les a pas créés effectivement et n'a pas payé d'impôts sur les résultats aux autorités locales au titre de ces projets), et séparé les produits et les charges concernant ces établissements stables de fait en se basant sur des informations partielles et non fiables (se rapportant notamment aux frais généraux à répartir sur la base du chiffre d'affaires de chaque activité séparée fiscalement par rapport au chiffre d'affaires total de l'année), a redressé à la hausse les bénéfices imposables des autres activités.

De ce fait, elle réclame le paiement d'un complément d'impôt de 2 373 731 DT (dont 805 206 DT de pénalités) sur la base des bénéfices redressés des activités réalisées en dehors des projets Rwanda et Cameroun, s'analysant comme suit :

	2012		2013		2014	
	Principal	Pénalités	Principal	Pénalités	Principal	Pénalités
Impôt sur les Sociétés	794 470	427 028	-	5	-	-
Acomptes provisionnels	-	-	715 023	357 512	59 032	20 661
<i>Sous-totaux annuels</i>	<i>1 221 498</i>		<i>1 072 540</i>		<i>79 693</i>	
<b>Total Général en DT</b>	<b>2 373 731</b>					

La STEG-IS a répondu, dans le délai légal, à cette notification en démontrant le caractère non fondé et exagéré des redressements effectués, en s'appuyant sur les textes légaux qui sont applicables dans les circonstances et en fournissant les preuves matérielles requises. En effet, la STEG-IS a constaté que les bénéfices redressés représentent 142% du chiffre d'affaires en 2012 et 88% du chiffre d'affaires en 2013, ce qui est inacceptable.

Plusieurs réunions ont été tenues avec les vérificateurs de la DGE pour discuter les éléments de réponse avancés par la STEG-IS. Le 13 juillet 2017, la DGE a répondu à l'opposition de la STEG-IS en acceptant le principe de répartition des frais généraux entre les activités sur la base du critère du chiffre d'affaires, sous réserve de la communication des éléments probants justifiant la détermination des montants réels de ces charges communes.

Suite 3 Note N°13

En janvier 2019, la STEG-IS a reçu un arrêté de taxation d'office confirmant les résultats de la vérification préliminaire de sa situation fiscale au titre des exercices 2012 à 2014, consistant en un redressement pour un montant global de 2 373 731 DT.

Conformément aux dispositions du code des droits et procédures fiscaux et tout en rejetant complètement les résultats de cette vérification fiscale préliminaire, la STEG-IS a intenté, auprès du tribunal compétent, une action en justice contre l'administration fiscale afin de défendre ses intérêts.

**b) Vérification approfondie**

En mai 2019, la STEG-IS a reçu la notification d'une vérification approfondie de sa situation fiscale au titre des exercices 2015, 2016, 2017 et 2018 par la Direction des Grandes Entreprises. Ce contrôle fiscal a porté sur l'impôt sur les sociétés, les acomptes provisionnels, les retenues à la source, la TVA, la TCL et les autres impôts et taxes.

Le 26 décembre 2019, la STEG-IS a reçu une notification des résultats de cette vérification approfondie, effectuée au cours de l'année 2019. La DGE réclame le paiement d'un montant total de 13 299 887 DT (dont 3 192 211 DT de pénalités) au titre de divers impôts et taxes, s'analysant comme suit :

	2015		2016		2017		2018		TOTAL
	Principal	Pénalités	Principal	Pénalités	Principal	Pénalités	Principal	Pénalités	
IS	44 506	26 703	-	10	80 657	24 197	1 572 894	235 934	1 984 901
AP	120 153	80 725	-	30	-	30	187 219	42 124	430 281
RS	1 550 115	1 116 927	1 509 783	849 990	1 378 025	596 140	3 283 423	692 000	10 976 403
TVA	-	10	-	120	-	120	-	120	370
TFP & FOPROLOS	10 130	6 330	2 497	1 185	8 423	2 738	3 189	558	35 050
TCL	12 038	7 524	12 946	6 150	-	10	90 140	15 775	144 583
CSS	-	-	-	-	-	-	241 538	39 785	281 323
<b>Sous-totaux annuels</b>	<b>2 975 161</b>		<b>2 382 711</b>		<b>2 090 340</b>		<b>6 404 699</b>		<b>13 852 911</b>
<b>Pénalités à déduire</b>									<b>(553 024)</b>
<b>Total Général en DT</b>									<b>13 299 887</b>

La STEG-IS a répondu, dans le délai légal, à cette notification en démontrant le caractère non fondé de la majorité des éléments de redressement, tout en s'appuyant sur les textes légaux qui sont applicables dans les circonstances et en fournissant les preuves matérielles requises.

Le chef de redressement principal, fortement contesté par la STEG-IS, est le refus des vérificateurs de reconnaître le statut fiscal d'établissement stable aux projets importants réalisés à l'étranger (dans des pays liés ou non liés avec la Tunisie par des conventions de non-double imposition, dont notamment : Tanzanie, Rwanda, Congo, Tchad et Sierra Leone).

---

#### Suite 4 Note N°13

Plusieurs réunions ont été tenues avec les vérificateurs de la DGE pour discuter les éléments de réponse avancés par la STEG-IS. En date du 10 novembre 2020, la DGE a répondu à l'opposition de la STEG-IS en maintenant les mêmes chefs de redressement, sous réserve de la communication, par la STEG-IS, de documents probants justifiant le statut fiscal d'établissement stable pour les projets importants réalisés à l'étranger durant la période 2015-2018. La 2<sup>ème</sup> réponse de la STEG-IS est en cours de préparation à la date d'établissement des présents états financiers.

Afin de couvrir les pertes qui seront probablement supportées par la STEG-IS, dans le cadre de ces deux contentieux fiscaux, des provisions pour risques et charges ont été constituées pour un montant global de 3 843 321 DT, estimé avec un degré d'incertitude relativement élevé. Il va sans dire qu'un doute plane sur les montants définitifs qui seront à la charge de la STEG-IS eu égard aux circonstances actuelles.

## NOTE N°14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
<b>Fournisseurs d'exploitation - achats de biens et services :</b>	<b>30 661 645</b>	<b>27 087 779</b>
- STEG	4 173 964	2 132 977
- STEG-IS Congo	-	2 217 005
- SMART LOGISTIC	1 001 553	521 029
- SACEM INDUSTRIE	-	309 832
- CONTINENTAL TOURS	115 258	158 566
- TUNISIE CABLES	4 809	1 136 944
- ASSURANCE STAR	-	55 605
- DISCOVERY INFORMATIQUE	-	43 683
- Fournisseurs Projets Rwanda	15 448 919	18 025 898
- Fournisseurs Projet Kenya	2 932 697	445 653
- Fournisseurs Projet Togo	1 752 004	-
- Fournisseurs Projets Tanzanie	2 287 491	1 279 683
- Fournisseurs Projet Ouganda	972 939	-
- Fournisseurs Projet Burkina Faso	20 989	216 826
- Fournisseurs Projet Tchad	26 755	-
- Fournisseurs Projet Sénégal	15 239	-
- Fournisseurs Projet Maroc	140 808	-
- Fournisseurs Projet Cameroun	82 812	-
- Autres fournisseurs locaux	1 685 408	544 078
<b>Fournisseurs d'exploitation - factures non parvenues :</b>	<b>1 642 366</b>	<b>4 658 264</b>
- STEG	1 061 604	1 667 928
- Fournisseurs Projets Rwanda	-	1 064 986
- Fournisseurs Projet Ouganda	22 983	922 215
- Autres charges à payer (honoraires, assurances...)	557 779	1 003 135
<b>Fournisseurs d'immobilisations :</b>	<b>242 027</b>	<b>388 081</b>

- MAS	92 573	92 573
- NETWORK ASSOCIATE	-	88 047
- INTELO	5 020	74 216
- SITTE	19 868	-
- MEGA SYSTEM	15 497	12 675
- RUSPINA	29 063	29 063
- PICOSOFT	14 657	6 664
- ADB	3 553	24 472
- Autres fournisseurs	61 796	60 371

<b>Fournisseurs d'exploitation - retenues de garantie</b>	<b>4 866 057</b>	<b>1 356 438</b>
- Fournisseurs Projets Rwanda	4 401 714	1 347 557
- Fournisseurs Projet Cameroun	69 213	-
- Fournisseurs Projet Ouganda	106 862	-
- Fournisseurs Projet Kenya	237 257	7 877
- Fournisseurs Projet Togo	46 417	-
- Fournisseurs Projet Sénégal	3 590	-
- Autres fournisseurs locaux	1 004	1 004
<b>Fournisseurs d'exploitation - effets à payer</b>	<b>843 674</b>	<b>-</b>
- SACEM INDUSTRIES	786 777	-
- REVOLON	56 897	-
<b>Fournisseurs d'immobilisations - factures non parvenues</b>	<b>-</b>	<b>6 510</b>
<b>Fournisseurs d'immobilisations - retenues de garantie</b>	<b>11 432</b>	<b>104 179</b>
<b>Fournisseurs d'immobilisations - retenues assurance décennale</b>	<b>68 052</b>	<b>67 932</b>
<i>Total en DT</i>	<b>38 335 253</b>	<b>33 669 183</b>

NOTE N°15 : AUTRES PASSIFS COURANTS

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
<b>Clients créditeurs (avances reçues ...) :</b>	<b>50 540 275</b>	<b>19 618 200</b>
- EDCL Rwanda (projet HT)	4 679 087	1 236 925
- REA 3 Tanzanie	318 828	3 317 923
- MAT-DGGT Congo	1 356 015	1 086 612
- SONABEL	-	79 899
- AER Cameroun	6 478 771	-
- CEET Togo	9 745 225	-
- TANESCO Tanzanie	1 146 395	709 457
- REA Ouganda	469 899	3 700 142
- KPLC Kenya	26 344 255	9 484 512
- Autres clients créditeurs	1 800	2 730
<b>Etat - impôts et taxes / Activités hors établissements stables situés à l'étranger :</b>	<b>1 620 250</b>	<b>463 405</b>
- Retenues à la source	241 572	182 962
- Impôt sur les Sociétés à payer en Tunisie	1 265 064	192 811
- Contribution Sociale de Solidarité	86 670	78 232
- TCL à payer	5 958	3 186
- Autres taxes à payer	20 986	6 214
<b>Etat - impôts et taxes / Activités des établissements stables situés à l'étranger :</b>	<b>12 686 065</b>	<b>8 413 905</b>
- Impôt sur les sociétés à payer en Tanzanie	2 211 689	-
- Impôt sur les sociétés à payer en Ouganda	530 851	-
- Impôt sur les sociétés à payer au Congo	1 556 653	1 687 272
- TVA - projets Tanzanie	5 820 363	4 865 804
- TVA - projet Kenya	641 189	-
- Retenues à la source - projets Tanzanie	72 801	125 840
- Retenues à la source - projets Congo	11 776	44 454
- Retenues à la source - projets Rwanda	50 539	50 539
- Retenues à la source - projet Kenya	89 483	-

- ENR et TVA - projet PEEDU Congo	1 274 008	1 213 283
- Redevance de rétrocession - projets Congo	426 713	426 713
<b>Provisions pour risques fiscaux / Activités des établissements stables situés à l'étranger :</b>	<b>1 901 625</b>	<b>1 315 335</b>
- Projets Tanzanie	1 401 625	1 315 335
- Projet Ouganda	500 000	-
<b>SERGAZ - droits de servitudes à payer</b>	<b>60 685</b>	<b>60 685</b>
<b>Créditeurs divers :</b>	<b>379 242</b>	<b>324 355</b>
- CNSS	297 751	276 312
- CNRPS	48 204	29 949
- Autres créditeurs	33 287	18 094

<b>Personnel et comptes rattachés :</b>	<b>1 388 643</b>	<b>804 865</b>
- Congés à payer - personnel détaché	8 018	8 018
- Congés à payer - personnel permanent	356 617	110 983
- Prime exceptionnelle - personnel permanent	476 836	159 736
- Prime exceptionnelle - personnel détaché	102 085	48 800
- Prime de bilan - Direction Générale	250 305	153 315
- Prime exceptionnelle - Direction Générale	112 976	102 551
- Congés à payer - Direction Générale	45 111	33 293
- Rappels sur salaires, primes et congés - Direction Générale	-	121 834
- Personnel permanent - rémunérations dues	-	48 068
- Autres charges à payer	36 695	18 267
<b>Diverses charges à payer :</b>	<b>4 649 194</b>	<b>2 575 773</b>
- Intéressements à payer	88 034	28 453
- Indemnités d'expatriation à payer	1 067 475	706 548
- Honoraires et commissions à payer / contrats d'assistance et de représentation	413 437	-
- Actionnaires, dividendes à payer	2 500 000	1 514 503
- Commissions de gestion / emprunt bancaire STB	112 290	112 290
- Autres charges à payer (jetons de présence ...)	467 958	213 979
<b>Total en DT</b>	<b>73 225 979</b>	<b>33 576 523</b>

NOTE N°16 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
<b>Échéances à moins d'un an sur emprunts non courants :</b>	<b>6 416 423</b>	<b>1 856 528</b>
- STB - crédit à moyen terme : 15 000 000 USD	6 416 423	1 856 528
<b>Intérêts courus non échus :</b>	<b>157 600</b>	<b>-</b>
- STB - crédit à moyen terme : 7 500 000 DT	157 600	-
<b>Lettres de crédit :</b>	<b>-</b>	<b>2 706 750</b>
- Banque de Tunisie - financement en devises	-	2 480 627
- STB - financement en devises	-	226 123
<b>Découverts bancaires :</b>	<b>138 231</b>	<b>29 863</b>
- ATB	-	29 863
- AMEN Bank	137 470	-
- ATTIJARI Bank	761	-
<b>Total en DT</b>	<b>6 712 254</b>	<b>4 593 141</b>

## NOTE N°17 : REVENUS

	Exercice clos le	Exercice clos le
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
<b>Travaux et prestations de services - exportation :</b>	<b>192 220 688</b>	<b>111 666 544</b>
- MBEYA & PWANI Tanzanie	2 437 882	19 993 261
- EDCL Rwanda - projet HT	109 692 022	47 361 881
- REA 3 Tanzanie	46 986 497	26 988 134
- REA Ouganda	18 274 662	2 107 885
- MHPS Maroc	1 944 456	-
- EDCL Rwanda	2 213 208	544 243
- NEUC Liban	327 097	314 837
- PEEDU Congo	-	7 298 589
- GECOL Lybie	2 172 688	-
- CEET Togo	-	575 737
- SNE Tchad	2 045 701	1 801 290
- SCL Sénégal	2 400 148	290 044
- Electricité de Djibouti	627 275	553 159
- STEG-IS SAUDI	1 385 756	2 664 217
- SONABEL Burkina Faso	1 689 096	799 245
- INTEC	-	224 234
- Autres clients export	24 200	149 788
<b>Travaux et prestations de services - marché local :</b>	<b>615 348</b>	<b>382 547</b>
- CPC	267 725	120 949
- STIR	119 876	113 091
- SACEM INDUSTRIE	36 240	-
- CARTHAGO S.A.	28 875	9 600
- BRIQUETERIE JBEL OUST	-	18 000
- NITROKYM	-	12 000
- CIMENTS DE BIZERTE	15 000	17 347

- DSI	-	9 360
- CLARK ENERGY	34 250	22 950
- SITEP	25 500	-
- Autres clients locaux	87 882	59 250
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>192 836 036</b>	<b>112 049 091</b>

NOTE N°18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Amortissements des subventions d'investissement	500	375
Indemnités assurances	55 302	10 991
<b>Total en DT</b>	<b>55 802</b>	<b>11 366</b>

NOTE N°19 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Matériels et fournitures - projets Tanzanie	28 548 567	27 534 534
Matériels et fournitures - projet Kenya	17 757 822	-
Matériels et fournitures - projets Congo	561	761 355
Matériels et fournitures - projets Rwanda	26 405 667	22 800 049
Matériels et fournitures - projet Ouganda	10 770 566	1 333 346
Matériels et fournitures - projet Sénégal	1 518 051	547 284
Matériels et fournitures - projet Cameroun	1 269 444	-
Matériels et fournitures - autres projets	362	-
Equipements et outillages - divers projets	1 040 637	2 063 956
Produits alimentaires - divers projets	797 915	508 115
Produits pharmaceutiques - divers projets	9 410	9 844
Carburants et lubrifiants	576 648	432 076
Electricité	228 417	147 446
Fournitures de bureaux	454 609	371 466
Autres achats	1 773 647	3 688 429
<b>Total en DT</b>	<b>91 152 323</b>	<b>60 197 900</b>

**NOTE N°20 : CHARGES DE PERSONNEL**

	Exercice clos le	Exercice clos le
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Salaires et compléments de salaires - Direction Générale	504 739	630 677
Salaires et compléments de salaires - personnel permanent	3 777 415	2 078 663
Salaires et compléments de salaires - personnel détaché	65 619	30 564
Rémunération du Président du Conseil d'Administration	1 941	2 118
Congés payés (variation)	221 284	39 964
Charges sociales légales et autres charges de personnel	1 082 588	496 447
<b>Total en DT</b>	<b>5 653 586</b>	<b>3 278 433</b>

**NOTE N°21 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS**

	Exercice clos le	Exercice clos le
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	1 495 082	1 067 878
Dotations aux provisions pour risques et charges	4 000 000	2 000 000
Reprises sur provisions pour risques et charges	-	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes des sociétés de groupe	663 583	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des clients	2 048 203	4 121 564
Reprises sur provisions pour dépréciation des clients	-2 390 950	-13 651
<b>Total en DT</b>	<b>5 815 918</b>	<b>7 175 791</b>

NOTE N°22 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le	Exercice clos le
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
<b>Services extérieurs :</b>	<b>91 193 991</b>	<b>64 879 639</b>
- Intéressements servis aux détachés STEG	2 161 853	2 035 313
- Autres intéressements servis	5 074 740	2 810 786
- Rémunération STEG / détachement de son personnel	1 955 155	1 912 705
- Transports sur ventes (d'équipements électriques)	3 488 933	4 331 772
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	7 756 474	8 218 481
- Honoraires d'assistance et de représentation à l'étranger	5 328 623	2 888 140
- Travaux de sous-traitance - projets Congo	-	1 342 343
- Travaux de sous-traitance - projet Kenya	2 352 256	-
- Travaux de sous-traitance - projet HT Rwanda	28 266 382	16 584 513
- Travaux de sous-traitance - projet Ouganda	2 326 403	-
- Travaux de sous-traitance - projet Togo	1 309 498	-
- Autres sous-traitance générale	615 375	1 093 416
- Transports et déplacements	7 337 762	7 437 852
- Missions et réceptions	4 687 562	3 109 730
- Frais de formation	212 227	153 434
- Loyers et charges locatives- diversprojets	9 294 444	6 471 935
- Autres loyers et charges locatives	57 164	141 961
- Jetons de présence	40 000	40 000
- Services bancaires et assimilés	1 186 611	1 397 110
- Primes d'assurance (export, maladies) - divers projets	726 927	519 853
- Primes d'assurance - siège Tunis	423 466	320 628
- Frais postaux et de télécommunications	364 042	239 506
- Dons et subventions	54 450	49 340
- Timbres de voyage	19 875	24 420
- Maintenance informatique	94 470	54 414

- Frais de publicité et publications	99 465	162 852
- Entretiens et réparations	183 741	177 867
- Personnel extérieur à l'entreprise - divers projets	5 587 106	2 978 379
- Autres personnel extérieur à l'entreprise et autres services extérieurs	188 987	382 889
<b>Impôts et taxes</b>	<b>1 535 180</b>	<b>2 111 175</b>
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>92 729 171</b>	<b>66 990 814</b>

NOTE N°23 : CHARGES FINANCIÈRES

	Exercice clos le	Exercice clos le
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
<b>Pertes de change matérialisées :</b>	<b>4 734 123</b>	<b>1 334 003</b>
- Activités des établissements stables à l'étranger	4 491 412	1 265 448
- Activités hors établissements stables à l'étranger	242 711	68 555
<b>Pertes de change non matérialisées :</b>	<b>688 540</b>	<b>10 927 490</b>
- Activités des établissements stables à l'étranger	610 082	9 531 178
- Activités hors établissements stables à l'étranger	78 458	1 396 312
Pertes de change non matérialisées / CC des sociétés du groupe	252 077	-
Intérêts des emprunts bancaires	962 632	9 158
Pénalités fiscales	33 526	36 511
<b>Total en DT</b>	<b>6 670 898</b>	<b>12 307 162</b>

NOTE N°24 : PRODUITS FINANCIERS

	Exercice clos le	Exercice clos le
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Gains de change matérialisés	7 614 762	3 264 003
Gains de change non matérialisés / créances clients étrangers	422 252	496 976
Gains de change / actualisation trésorerie en devises	246 335	8 134 693
Gains de change non matérialisés / CC des sociétés du groupe	-	531 696
Gains de change non matérialisés / dettes financières	863 999	-
Autres gains de change non matérialisés	1 729 418	185 051
Intérêts créditeurs des CCB	9 663	13 798
Produits des participations (STEG-IS SAUDI et SONEDE Inter)	10 000	370 742
Produits des placements monétaires	85 600	99 203
<b>Total en DT</b>	<b>10 982 029</b>	<b>13 096 162</b>

NOTE N°25 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

	Exercice clos le	Exercice clos le
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Pertes résultant de l'apurement des comptes de tiers	17 670	4 628
Contribution Sociale de Solidarité (*)	86 670	78 232
Pertes de créances irrécouvrables / STEG-IS Congo	1 116 894	20 981
Perte / sortie participation STEG-IS Congo (dissoute en 2019)	33 660	-
Reprise / provision pour dépréciation participation STEG-IS Congo	-33 660	-
Pertes sur sorties d'immobilisations corporelles	-	25 301
Autres pertes exceptionnelles	7 479	22 091
<b>Total en DT</b>	<b>1 228 713</b>	<b>151 233</b>

(\*) Instituée par la loi de finances pour l'année 2018 et calculée au taux de 1% sur la base du résultat fiscal relatif aux activités hors établissements stables situés à l'étranger.

NOTE N°26 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

	Exercice clos le	Exercice clos le
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Gains sur cession d'immobilisations	32 166	9 602
Profits résultant de l'apurement des comptes de tiers	36 471	34 258
Autres gains ordinaires (*)	328 576	23
<b>Total en DT</b>	<b>397 213</b>	<b>43 883</b>

(\*) Dont un montant de 238 129 DT provenant de la cession de matériels au Congo.

NOTE N°27 : IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
IS au titre des activités hors établissements stables situés à l'étranger ( <i>voir note n°27-1</i> )	993 368	879 647
Provision IS au titre des activités de l'établissement stable situé à l'étranger - Projets Congo	759 752	1 687 272
Provision IS au titre des activités de l'établissement situé à l'étranger - Projets Tanzanie	2 297 979	500 000
Provision IS au titre des activités de l'établissement situé à l'étranger - Projet Ouganda	1 030 851	-
<b>Total en DT</b>	<b>5 081 950</b>	<b>3 066 919</b>

## NOTE N°27-1 : TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

(En DT)

	Exercice clos le
	31 décembre 2019
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>12 712 962</b>
<b>Réintégrations :</b>	<b>196 117 222</b>
- Impôts sur les sociétés	993 368
- Charges relatives aux établissements stables situés à l'étranger	177 068 061
- Quote-part de frais généraux du siège de Tunis imputable aux établissements situés à l'étranger	8 364 783
- Pénalités fiscales	3 022
- Contribution Sociale de Solidarité	86 670
- Timbres de voyage	19 875
- Dotations aux provisions non déductibles	1 500 000
- Dons et subventions	4 150
- Cadeaux excédentaires non déductibles	4 024
- Charges d'une valeur supérieure ou égale à 5.000 DT payées en espèces	17 010
- Autres charges non déductibles	42 524
- Pertes de change non réalisées en 2019	78 458
- Gains de change déduits en 2018 et réalisés en 2019	7 935 277
<b>Déductions :</b>	<b>-200 163 180</b>
- Produits réalisés par les établissements stables situés à l'étranger	-198 702 990
- Dividendes	-10 000
- Reprises sur provisions non déductibles	-53 878
- Gains de change non réalisés en 2019	-
- Pertes de change réintégrées en 2018 et réalisées en 2019	-1 396 312

<b>Bénéfice fiscal</b>	<b>8 667 004</b>
<b>Moins : Produits hors exploitation :</b>	<b>62 312</b>
- Produits des placements monétaires	30 146
- Plus-values sur cession d'immobilisations corporelles	32 166
<b>Bénéfice provenant de l'exploitation</b>	<b>8 604 692</b>
<b>Chiffre d'affaires total (hors établissements stables situés à l'étranger)</b>	<b>6 769 723</b>
<b>Chiffre d'affaires à l'export (hors établissements stables situés à l'étranger)</b>	<b>6 154 375</b>
<b>Bénéfice à l'exportation</b>	<b>7 822 551</b>
<b>Bénéfice local</b>	<b>844 453</b>
<b>Impôts sur les sociétés :</b>	<b>993 368</b>
- IS au taux de 25% (exigible en Tunisie)	211 113
- IS au taux de 10% (exigible en Tunisie)	782 255
<b>Acomptes provisionnels</b>	<b>-</b>
<b>Retenues à la source</b>	<b>-4 601</b>
<b>Impôt sur les sociétés à payer (en Tunisie)</b>	<b>988 767</b>

**I. Engagements donnés :**

	ÉTAT DES GARANTIES BANCAIRES ÉMISES ARRÊTÉ AU 31/12/2019						
	TND	EUR	USD	TZS	KES	FCFA	FRW
CAUTIONS DOUANIÈRES	14 550						
AUTRES CAUTIONS	438 660						
CAUTIONS DE SOUMISSIONS		313 900	505 000			474 165 000	
CAUTIONS D'AVANCES		5 126 378	6 003 335	118 874 142	49 671 954	182 598 486	387 853 789
CAUTIONS DÉFINITIVES		1 916 505	6 915 425	4 695 314 988	24 835 977	91 299 243	387 853 789
<b>Total</b>	<b>453 210</b>	<b>7 356 783</b>	<b>13 423 760</b>	<b>4 814 189 130</b>	<b>74 507 931</b>	<b>748 062 729</b>	<b>775 707 578</b>

**II. Garanties reçues :**

Fournisseur	Type de caution	Montant en DT
SACEM Industries	Caution bancaire d'avance	193 136
Tunisie Câbles	Caution bancaire d'avance	916 208
<b>Total</b>		<b>1 109 344</b>

**a) Identification des parties liées**

Les parties liées à la société STEG International Services (STEG-IS), autres que les dirigeants sociaux (Président du Conseil d'Administration, Directeur Général et Directeur Général Adjoint), sont les suivantes :

- Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG), actionnaire principal ;
- STEG-IS Congo (filiale) ;
- Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited - SIC (filiale en Tanzanie) ;
- SCL Énergie Solution (Joint Venture au Sénégal) ;
- Société Tuniso-Saoudienne de l'Électricité et du Gaz (Joint Venture en Arabie Saoudite).

**b) Transactions et soldes relatifs aux parties liées**

**1)** En avril 2009, la société STEG International Services (STEG-IS) a renouvelé les termes de la convention cadre conclue avec son principal actionnaire, la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG). Les principales dispositions de cette convention qui a pour objet de fixer les modalités de coopération en matière de détachement de personnel, de formation et de location de matériel d'essais et de mesure, afin de faire bénéficier la STEG-IS de l'assistance de la STEG dans la réalisation des prestations relevant des domaines de son activité d'exploitation, se résument comme suit :

- *Durée* : Trois années à partir de la date d'expiration de la précédente convention (conclue pour deux années à partir de mars 2007), renouvelables pour la même période par tacite reconduction sauf résiliation demandée par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de trois mois ;
- *Rémunération* :
  - Détachement normal : La rémunération des agents détachés et tous les frais annexes liés à l'exercice de leur mission sont pris en charge directement par la STEG-IS ;
  - Détachement pour mission : La rémunération du personnel détaché pour mission continue à être servie directement à l'intéressé par la STEG et la STEG-IS accordera directement à l'agent détaché un intéressement. En cas de déplacement en Tunisie ou à l'étranger, le personnel détaché sera intégralement pris en charge par la STEG-IS ;
- *Remboursement de la rémunération* : La STEG-IS rembourse à la STEG la rémunération des agents en détachement normal, qui continuent à être payés par cette dernière, majorée des frais de gestion fixés à 15% ainsi que la rémunération des agents en détachement pour missions suivant le barème joint à la convention ;
- *Modalités de paiement* : La STEG-IS procède au paiement dans un délai maximum de 60 jours à compter de la réception du mémoire de règlement trimestriel.

En septembre 2011, les deux sociétés ont signé un avenant n°2 à cette convention cadre en vertu duquel la STEG percevra 10% de la rémunération de ses agents en position de détachement normal auprès de la STEG-IS et payés

directement par cette dernière. Le pourcentage sus-indiqué est appliqué à la rémunération brute de l'agent concerné pendant la période de son détachement (salaire de base majoré des indemnités permanentes et occasionnelles).

---

#### Suite 1 Note N°29

---

Dans le cadre de ladite convention cadre et au titre de l'exercice 2019, les prestations de services facturées (ou à facturer) par la STEG à la STEG-IS se sont élevées à 1 955 155 DT et les intéressements servis (ou à servir) au personnel de la STEG détaché pour mission auprès de la STEG-IS ont atteint 2 161 853 DT. Au 31 décembre 2019, le solde au bilan de la STEG-IS du fournisseur STEG, au titre des prestations fournies objet de cette convention cadre, est de 5 161 986 DT.

- 2)** Au cours de l'exercice 2015, la STEG-IS a financé les frais de constitution et d'autres frais antérieurs au démarrage de sa filiale STEG-IS Congo (dont le capital est entièrement détenu par la STEG-IS) pour un montant global de 29 564 700 Francs CFA.

Par ailleurs, la STEG-IS a financé, au cours de l'exercice 2016, l'acquisition du matériel roulant et d'autres frais liés à l'exécution, par sa filiale STEG-IS Congo, des prestations de sous-traitance relatives aux projets Mabombo et Loudima dans la République du Congo, et ce, pour un montant cumulé de 521 500 000 Francs CFA.

Au cours de l'exercice 2017, la STEG-IS a accordé à la STEG-IS Congo diverses avances de trésorerie pour un montant de 8 500 000 Francs CFA. Un montant de 3 100 000 Francs CFA a été remboursé par la STEG-IS Congo au cours de l'exercice 2017.

Au titre de toutes ces avances de trésorerie non rémunérées, la STEG-IS Congo (société du groupe) affiche un solde débiteur de 2 554 034 DT par application du cours de change en vigueur à la date de sa dissolution anticipée (voir ci-après). Par ailleurs, la dette de la STEG-IS Congo envers la STEG-IS, résultant des prestations d'assistance technique nécessaires à la réalisation des projets Loudima et Mabombo, s'élève à 114 158 DT.

Diverses prestations de sous-traitance et de services (location véhicule, location manitou, mise à disposition du personnel, domiciliation, etc.) relatives au projet PEEDU ont été facturées par la STEG-IS Congo à la STEG-IS. La dette de la STEG-IS envers la STEG-IS Congo, résultant de ces prestations de sous-traitance et de services, s'élève à 1 551 298 DT.

Suite à la dissolution anticipée de la STEG-IS Congo décidée par l'Assemblée Générale de ses associés, tenue à Brazzaville le 18 octobre 2019 et à sa radiation du registre de commerce de Brazzaville en date du 11 novembre 2019, des pertes ont été comptabilisées, pour un montant global de 1 116 894 DT, du fait de l'apurement (après compensation) des comptes d'actif et des comptes de passif relatifs à la filiale STEG-IS Congo. Elles ont été constatées en résultat net, parmi les autres pertes ordinaires de l'exercice (voir Note 25 des états financiers).

- 3)** Au cours de l'exercice 2016, la STEG-IS a financé l'acquisition de véhicules et d'autres frais liés à l'obtention de l'agrément pour l'exercice de son activité, par sa filiale Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited (SIC), dont le capital est entièrement détenu par la STEG-IS, pour un montant cumulé de 348 492 DT (soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens et 107 600 USD).

La filiale SIC Tanzanie s'est engagée à rembourser à la STEG-IS la totalité de ces avances de trésorerie non rémunérées selon le calendrier suivant :

- 96 827 DT (soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens) avant la fin de l'exercice 2017 ;
- 251 665 DT (soit l'équivalent de 107 600 USD) avant la fin de l'exercice 2018.

D'autres avances de trésorerie non rémunérées, totalisant les sommes de 68 523 210 Shillings Tanzaniens et 84 119 USD, ont été accordées par la STEG-IS à sa filiale SIC Tanzanie au cours des exercices 2017 et 2018.

En 2017, un montant de 92 182 DT a été remboursé par la filiale SIC Tanzanie à la STEG-IS (soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens).

Le reliquat non encore remboursé des avances de trésorerie non rémunérées, accordées en 2016, 2017 et 2018, figure parmi les actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2019. En effet, la société du groupe SIC Tanzanie affiche un solde débiteur de 663 583 DT à cette date.

- 4) Pour le financement de ses activités d'exploitation et afin d'accélérer l'encaissement du prêt BIDC, la STEG-IS a accordé, à la société sénégalaise SCL Énergie Solution (dont le capital est détenu par la STEG-IS à raison de 50%), diverses avances de trésorerie non rémunérées pour un montant de 252 308 DT (soit l'équivalent de 53 108 554 Francs CFA). En 2019, un montant de 20 088 DT a été remboursé par la filiale SIC Tanzanie à la STEG-IS (soit l'équivalent de 4 000 000 Francs CFA).

Cette société apparentée affiche un solde débiteur de 235 093 DT (soit l'équivalent de 49 108 554 Francs CFA) parmi les autres actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2019.

- 5) Au cours de l'exercice 2019, la STEG-IS a facturé à la société SCL Énergie Solution des prestations d'études, d'assistance technique, de fourniture de matériel et de supervision des travaux d'électrification rurale de 111 localités dans la concession de Mbour au Sénégal, pour un montant cumulé de 2 400 148 DT.

Au 31 décembre 2019, le solde au bilan de la STEG-IS du client SCL Énergie Solution au titre de ces prestations de services est de 4 075 637 DT.

- 6) Au cours de l'exercice 2019, la STEG-IS a facturé à la STEG-IS SAUDI des prestations d'assistance technique pour un montant de 1 385 756 DT.

Au 31 décembre 2019, le solde au bilan de la STEG-IS du client STEG-IS SAUDI est de 570 018 DT.

#### NOTE N°30 : ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

---

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation et sans aucun ajustement des comptes, et ce, malgré la crise sanitaire résultant de la propagation de la pandémie de la Covid-19 à partir du mois de mars 2020 et les mesures prises par les pouvoirs publics pour y faire face. Cet événement postérieur a été considéré comme étant non lié à des conditions existant à la date de clôture.

À la date d'arrêté des états financiers de l'exercice 2019 par le Conseil d'Administration, la Direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui pourraient remettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation ou d'informations fiables et pertinentes sur les impacts possibles de cette crise sanitaire sur les activités, la situation financière de la Société et les résultats de ses opérations au cours de l'exercice 2020.

## NOTE N°31 : TABLEAU DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Revenus et autres produits d'exploitation	192 891 338	112 060 082
Production stockée / Destockage de production	16 774 441	36 839 766
<b>PRODUCTION</b>	<b>209 665 779</b>	<b>148 899 848</b>
Achats d'approvisionnements	-91 152 323	-60 197 900
Services extérieurs et autres charges externes	-91 193 991	-64 879 639
<b>VALEUR AJOUTÉE BRUTE</b>	<b>27 319 465</b>	<b>23 822 309</b>
Charges de personnel	-5 653 586	-3 278 433
Impôts et taxes	-1 535 180	-2 111 175
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>20 130 699</b>	<b>18 432 701</b>
Charges financières	-6 670 898	-12 307 162
Produits financiers	10 982 029	13 096 162
Autres pertes ordinaires	-1 228 713	-151 233
Autres gains ordinaires	397 213	43 883
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)	-5 815 918	-7 175 791
Amortissements des subventions d'investissement	500	375
Impôts sur le résultat	-5 081 950	-3 066 919
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>12 712 962</b>	<b>8 872 016</b>

## RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RELATIF À EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

*Messieurs les Actionnaires de la Société STEG International Services,*

### Rapport sur l'audit des états financiers

---

#### **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société STEG International Services - STEG-IS (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 90 443 023 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 12 712 962 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Paragraphes d'observations**

Nous attirons l'attention sur les deux points suivants :

- 1) La Note 13 des états financiers décrit que la situation fiscale de la Société a fait l'objet des deux vérifications suivantes :
  - Une vérification préliminaire couvrant les exercices 2012, 2013 et 2014, pour laquelle la Société a reçu, en janvier 2019, un arrêté de taxation d'office, portant un redressement pour un montant global de 2 373 731 DT (dont 805 206 DT de pénalités) ;
  - Une vérification approfondie couvrant les exercices 2015, 2016, 2017 et 2018, pour laquelle la Société a reçu, en décembre 2019, une notification de ses résultats, portant un redressement pour un montant global de 13 299 887 DT (dont 3 192 211 DT de pénalités).

La Société, tout en contestant la majeure partie des chefs de redressement, a défendu ses intérêts dans les délais légaux conformément aux procédures prévues par le code des droits et procédures fiscaux. Le désaccord le plus important avec l'administration fiscale porte sur le statut fiscal d'établissement stable attribué, par la Société, à plusieurs marchés réalisés dans des pays liés ou non liés avec la Tunisie par des conventions de non-double imposition (Tanzanie, Rwanda, Congo Brazzaville, Sierra Leone, etc.).

Des provisions pour risques fiscaux ont été constituées pour un montant global de 3 843 321 DT afin de couvrir les pertes qui seront probablement supportées par la Société sur ces deux contentieux fiscaux. Le degré d'incertitude grevant l'estimation des montants provisionnés n'est pas négligeable eu égard aux circonstances actuelles.

- 2) La Note 30 des états financiers décrit l'évènement postérieur de la COVID-19, considéré comme étant non lié à des conditions existant à la date de clôture et n'ayant entraîné aucune modification des comptes au 31 décembre 2019.

À la date d'arrêté des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la Direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui pourraient remettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation ou d'informations fiables et pertinentes sur les impacts possibles de cette crise sanitaire sur la situation financière de la Société et les résultats de ses opérations au cours de l'exercice 2020.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs)

applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.  
Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les

questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

---

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

### ***Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur***

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28 novembre 2020

## **LES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**P/ GÉNÉRALED'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT - GEM**

***Abderrazak GABSI, associé gérant***

**MAHDIKOBBI**

***Expert-comptable***

## RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### RELATIF À EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

*Messieurs les Actionnaires de la Société STEG International Services,*

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### **Conventions et opérations conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (antérieures et nouvelles)**

---

- 1) En application des termes de la convention cadre conclue en 2009 avec la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG), principal actionnaire et administrateur, et portant sur la fixation des modalités de coopération en matière de détachement de personnel, de formation et de location de matériel d'essais et de mesure, afin de faire bénéficier la STEG-IS de l'assistance de la STEG dans la réalisation de ses activités d'exploitation, telle que complétée et modifiée par les avenants subséquents, les prestations de services facturées (ou à facturer) par la STEG à la STEG-IS et les intéressements servis (ou à servir) au personnel de la STEG détaché pour mission auprès de la STEG-IS s'élèvent respectivement à 1 955 155 DT et 2 161 853 DT au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Au passif du bilan de la STEG-IS arrêté à cette date, le solde du fournisseur STEG, au titre des prestations fournies en exécution de cette convention cadre et de ses avenants, est créancier de 5 161 986 DT.
- 2) Au cours de l'exercice 2015, la STEG-IS a financé les frais de constitution et d'autres frais antérieurs au démarrage de sa filiale STEG-IS Congo (dont le capital est entièrement détenu par la STEG-IS) pour un montant global de 29 564 700 Francs CFA.

Par ailleurs, la STEG-IS a financé, au cours de l'exercice 2016, l'acquisition du matériel roulant et d'autres frais liés à l'exécution, par sa filiale STEG-IS Congo, des prestations de sous-traitance relatives aux projets Mabombo et Loudima dans la République du Congo, et ce, pour un montant cumulé de 521 500 000 Francs CFA.

Au cours de l'exercice 2017, la STEG-IS a accordé à la STEG-IS Congo diverses avances de trésorerie pour un montant de 8 500 000 Francs CFA. Un montant de 3 100 000 Francs CFA a été remboursé par la STEG-IS Congo au cours de l'exercice 2017.

Au titre de toutes ces avances de trésorerie non rémunérées, la filiale STEG-IS Congo affiche un solde débiteur de 2 554 034 DT par application du cours de change en vigueur à la date de sa dissolution anticipée (voir ci-après). Par ailleurs, la dette de la STEG-IS Congo envers la STEG-IS, résultant des prestations d'assistance technique nécessaires à la réalisation des projets Loudima et Mabombo, s'élève à 114 158 DT.

Diverses prestations de sous-traitance et de services (location véhicule, location manitou, mise à disposition du personnel, domiciliation, etc.) relatives au projet PEEDU ont été facturées par la STEG-IS Congo à la STEG-IS. La dette de la STEG-IS envers la STEG-IS Congo, résultant de ces prestations de sous-traitance et de services, s'élève à 1 551 298 DT.

Suite à la dissolution anticipée de la STEG-IS Congo décidée par l'assemblée générale de ses associés, tenue à Brazzaville le 18 octobre 2019, et à sa radiation du registre de commerce de Brazzaville en date du 11 novembre 2019, une perte a été comptabilisée pour un montant de 1 116 894 DT, représentant la différence entre les comptes d'actif et les comptes de passif relatifs à la STEG-IS Congo dans le bilan de la STEG-IS.

- 3)** Pour le financement de ses activités d'exploitation et afin d'accélérer l'encaissement du prêt BIDC, la STEG-IS a accordé, à la société sénégalaise SCL Énergie Solution (dont le capital est détenu par la STEG-IS à raison de 50%), diverses avances de trésorerie non rémunérées pour un montant de 252 308 DT (soit l'équivalent de 53 108 554 Francs CFA). En 2019, un montant de 20 088 DT a été remboursé par la SCL Énergie Solution à la STEG-IS (soit l'équivalent de 4 000 000 Francs CFA). Cette société apparentée affiche un solde débiteur de 235 093 DT (soit l'équivalent de 49 108 554 Francs CFA) parmi les autres actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2019.
- 4)** Au cours de l'exercice 2019, la STEG-IS a facturé à la société SCL Énergie Solution des prestations d'études, d'assistance technique, de fourniture de matériel et de supervision des travaux d'électrification rurale de 111 localités dans la concession de Mbour au Sénégal, pour un montant cumulé de 2 400 148 DT. Au 31 décembre 2019, le solde au bilan de la STEG-IS du client SCL Énergie Solution au titre de ces prestations de services est de 4 075 637 DT.
- 5)** Au cours de l'exercice 2016, la STEG-IS a financé l'acquisition de véhicules et d'autres frais liés à l'obtention de l'agrément pour l'exercice de son activité, par sa filiale à 100% Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited (SIC), pour un montant cumulé de 348 492 DT (soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens et 107 600 USD).

La filiale SIC Tanzanie s'est engagée à rembourser à la STEG-IS la totalité de ces avances de trésorerie non rémunérées selon le calendrier suivant :

- 96 827 DT (soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens) avant la fin de 2017 ;
- 251 665 DT (soit l'équivalent de 107 600 USD) avant la fin de 2018.

En 2017, un montant de 92 182 DT a été remboursé par la filiale SIC Tanzanie (soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens). Le reliquat non encore remboursé de ces avances de trésorerie non rémunérées, s'élevant à 301 119 DT par application du cours de change en vigueur au 31 décembre

2019 (soit l'équivalent de 107 600 USD), figure parmi les actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté à cette date.

- 6) Au cours de l'exercice 2017, la STEG-IS a accordé à sa filiale SIC Tanzanie d'autres avances de trésorerie non rémunérées pour un montant cumulé de 341 654 DT par application du cours de change en vigueur au 31 décembre 2019 (soit l'équivalent de 68 523 210 Shillings Tanzaniens et 76 683 USD).
- 7) Au cours de l'exercice 2018, la STEG-IS a accordé à sa filiale SIC Tanzanie d'autres avances de trésorerie non rémunérées pour un montant cumulé de 20 810 DT par application du cours de change en vigueur au 31 décembre 2019 (soit l'équivalent de 7 436 USD).  
Le solde de la filiale SIC Tanzanie au titre des diverses avances de trésorerie non encore remboursées figure au niveau des actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2019 pour un montant de 663 583 DT.
- 8) Au cours de l'exercice 2019, la STEG-IS a facturé à la STEG-IS SAUDI des prestations d'assistance technique pour un montant de 1 385 756 DT.

Au 31 décembre 2019, le solde au bilan de la STEG-IS du client STEG-IS SAUDI est débiteur de 570 018 DT, en appliquant le cours de change en vigueur à cette date.

- 9) Afin d'assurer le financement du projet HT au Rwanda portant sur la conception, la fourniture, le montage et la mise en service de la ligne 110kV Gahanga-Rilima et de la ligne 220kV Mamba-Rwabusoro-Rilima ainsi que des sous-stations associées (Lot 2), la STEG-IS a bénéficié d'un crédit à moyen terme de 15 000 000 USD, accordé par la Société Tunisienne de Banque (STB) aux conditions suivantes :
- Taux d'intérêt annuel : Libor 6 mois majoré de 2,75% ;
  - Durée de remboursement : 5 ans (dont une année de grâce).

Seulement un montant de 8 600 590 USD a été débloqué jusqu'au 31 décembre 2019. Les remboursements en principal et les soldes de cet emprunt ainsi que les intérêts encourus par la STEG-IS au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, se présentent comme suit :

Établissement financier	Solde emprunt au 01/01/2019	Mouvements 2019		Solde emprunt au 31/12/2019	Intérêts relatifs à l'année 2019
		Débit	Crédit		
STB	6 969 298	1 856 528	12 539 560	17 652 330	805 032
<b>Total en DT</b>	<b>6 969 298</b>	<b>1 856 528</b>	<b>12 539 560</b>	<b>17 652 330</b>	<b>805 032</b>

- 10) Afin d'assurer le renforcement de sa trésorerie et le financement de certaines dépenses d'exploitation, la STEG-IS a bénéficié, en 2019, d'un crédit à moyen terme de 7 500 000 DT, accordé par la Société Tunisienne de Banque (STB) aux conditions suivantes :
- Taux d'intérêt annuel : TMM+3% ;
  - Durée de remboursement : 4 ans (dont une année de grâce).

Ce crédit, dont le montant intégral a été débloqué, n'a pas fait l'objet de remboursement en principal au cours de l'exercice 2019 ; il a généré des intérêts pour un montant de 157 600 DT.

### Obligations et engagements de la STEG-IS envers ses dirigeants

1) Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 12 février 2019. Elle se compose des éléments suivants : un salaire mensuel (servi au Directeur Général en tant que cadre de la STEG en détachement normal auprès de la STEG-IS), une indemnité de gestion et de représentation, une indemnité de logement, une indemnité de restauration et une prime de bilan. Le Directeur Général bénéficie également de certains avantages en nature dont notamment : une voiture de fonction, un quota de bons de carburant, la prise en charge des factures de téléphone, d'électricité et de gaz (dans la limite des plafonds appliqués) ainsi que la prise en charge des frais de mission à l'étranger.
- 
- La rémunération du Directeur Général Adjoint (DGA) a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 12 février 2019. Elle se compose des éléments suivants : un salaire mensuel (servi au DGA en tant que cadre de la STEG en détachement normal auprès de la STEG-IS), une indemnité de gestion et de représentation, une indemnité de restauration, une prime de bilan et une prime exceptionnelle (dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration). Le Directeur Général Adjoint bénéficie également de certains avantages en nature dont notamment : une voiture de fonction, un quota de bons de carburant, la prise en charge des factures de téléphone, d'électricité et de gaz (dans la limite des plafonds appliqués) ainsi que la prise en charge des frais de mission à l'étranger.
- Le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une rémunération mensuelle de 150 DT, fixée par référence au décret n°90-1855 du 10 novembre 1990, relatif au régime de rémunération des chefs d'entreprises à majorité publique, tel qu'il a été modifié par le décret n°2015-2217 du 11 décembre 2015.

2) Les charges encourues par la STEG-IS au titre de ses dirigeants, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, se présentent comme suit :

3)

Charges de l'exercice	Directeur Général	Directeur Général Adjoint	Membres du Conseil d'Administration
Salaires, primes et indemnités	243 512	261 227	-
Charges sociales légales	13 717	11 079	-
Avantages en nature (bons de carburant, frais de téléphone, d'électricité et de gaz ...)	22 060	16 809	-
Jetons de présence	-	-	40 000
<b>Total en DT</b>	<b>279 289</b>	<b>289 115</b>	<b>40 000</b>

En dehors des conventions précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 28 novembre 2020

**LES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**P/ GÉNÉRALED'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT - GEM**

*Abderrazak GABSI, associé gérant*

**MAHDIKOBBI**

*Expert-comptable*